# BULLETIN 76 09 DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE NOVEMBRE 2021

SOMMAIRE ——

# **ÉTUDES ET TRAVAUX**

# 395 Marie-Laure LE BRAZIDEC, Jordan LATOURNERIE, Guillaume DUPERRON. Luc LONG

Deux *solidi* découverts dans le Rhône à Arles (Bouches-du-Rhône) et les trouvailles de monnaies d'or isolées à Arles

#### 402 Christian CHARLET

Essai de classification des «patagons» d'argent de la principauté ardennaise de Château-Regnault et Linchamps (1625-1628) et réflexions sur le faux monnayage pratiqué dans cette principauté

# 410 Jérôme JAMBU

L'atelier monétaire et les pièces de monnaies cuivreuses de Toussaint Louverture identifiés : Santo Domingo était la clé

#### 418 Charles LECONTE

Le trésor de Dechy : un dépôt monétaire inédit de la Première Guerre mondiale

#### **CORRESPONDANCE**

# 425 Christophe ADAM, Paul-Étienne KAUFFMANN

Un triens inédit de Riom au nom de Framelenus

#### SOCIÉTÉ

429 Compte rendu de la séance du 06 novembre 2021

# PROCHAINES SÉANCES ———

SAMEDI 04 DÉCEMBRE 2021 - Séance spéciale Carnavalet - journée entière

SAMEDI 08 JANVIER 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

SAMEDI 05 FÉVRIER 2022 - 14h00 - INHA, salle Vasari

# **ÉTUDES ET TRAVAUX**

Marie-Laure LE BRAZIDEC\*, Jordan LATOURNERIE\*\*, Guillaume DUPERRON<sup>Δ</sup>, Luc LONG<sup>ΔΔ</sup> Deux solidi découverts dans le Rhône à Arles (Bouches-du-Rhône) et les trouvailles de monnaies d'or isolées à Arles

Nous avons souhaité présenter ici les deux *solidi* découverts à Arles (Bouches-du-Rhône) lors des fouilles du Rhône, afin de les faire connaître à la communauté numismatique. Nous compléterons leur présentation par le corpus des monnaies romaines d'or isolées découvertes à Arles, afin de les situer au sein de ce groupe.

#### Présentation des fouilles

Pendant plus de 20 ans, les recherches subaquatiques conduites dans le Rhône à Arles par les équipes du DRASSM dirigées par Luc Long ont mis en exergue les riches dépotoirs antiques de la rive droite du fleuve. Constitués par l'enchevêtrement de plusieurs millions d'objets, en particulier des amphores et des céramiques, ces gisements illustrent l'importance de l'activité commerciale du port fluvial urbain occupant l'actuel quartier de Trinquetaille<sup>1</sup>.

À partir de 2007, les travaux se sont concentrés sur le « gisement D », qui s'étend sur près de 500 m de long. Une série de sondages, implantés dans les zones 5 et 6, dans le cadre d'une fouille programmée², puis de manière ponctuelle en zone 11, à 200 m en amont, lors de l'expertise des épaves AR13 et 14³, autorise une lecture stratigraphique de ces dépôts sur plus de 3 m d'épaisseur. Immédiatement sous les gravats modernes et les pierres de lest des navires du xixe siècle, apparaissent des niveaux de dépotoirs des Ive et ve siècles. Les niveaux les plus anciens datent quant à eux de la seconde moitié du Ier siècle, impliquant que ce dépotoir se poursuit encore au-dessous sur plusieurs mètres d'épaisseur, l'activité commerciale de ce secteur débutant certainement bien avant cette date. À la fois portuaire et urbain, avec des objets du commerce, de la navigation et de la vie quotidienne, ainsi que des éléments de sculpture et d'architecture⁴, ce dépotoir reflète l'activité économique de ce riche quartier. Il a notamment livré, associées à un très abondant mobilier céramique, une quantité considérable de monnaies en bronze – près de 3 000 exemplaires – qui marquent par leur nombre l'ampleur de l'activité économique de ce secteur portuaire et commercial. En outre, deux très belles

- \* Membre titulaire de la SFN, chercheur-numismate associé aux UMR 5140 (ASM, Montpellier) et 5608 (TRACES, Toulouse) du CNRS; mlaurelebrazidec@gmail.com
- \*\* Archéologue, numismate ; latourneriejordan@gmail.com
- Δ Service archéologie préventive de Sète agglopôle méditerranée, chercheur associé à l'UMR 5140 (ASM, Montpellier); g.duperron@agglopole.fr
- ΔΔ Conservateur honoraire du Patrimoine au DRASSM, chercheur associé à l'UMR 5140 (ASM, Montpellier) ; long.luc@wanadoo.fr
- 1. Long 2009a; Long, Duperron 2016.
- 2. Long, Duperron 2011.
- 3. Long, Duperron 2013; 2014.
- 4. Long 2009b; 2016.

monnaies en or font exception au sein de ce corpus numismatique par leur valeur et leur rareté dans ce contexte portuaire.

# Les deux solidi découverts dans les dépotoirs du Rhône

Le premier est un *solidus* de Valentinien I<sup>er</sup> (364-375), mis au jour en 2007, en zone 11 (PK. 282.700), à environ 10 m du bord et par 6 m de fond. Au moment de sa découverte, la monnaie reposait dans un fond d'urne en céramique, à la surface du sédiment. Son environnement immédiat comprenait d'autres monnaies antiques et des petits objets de la vie quotidienne : bague, boucle d'oreille, alène en bronze, ainsi qu'un fragment de marbre gris comportant une inscription funéraire du II<sup>e</sup> siècle.

Ces prospections ont également livré deux amphores siciliennes du type MRA IA, parfaitement préservées<sup>5</sup>. Ces conteneurs vinaires sont largement diffusés durant le IVe siècle<sup>6</sup>. Par la suite, deux épaves ont été identifiées dans cette zone : celle d'un chaland fluvial probablement naufragé dans la première moitié du IIIe siècle<sup>7</sup> et celle d'un petit navire maritime daté du courant du IVe siècle<sup>8</sup>. Les sondages réalisés pour leur étude ont montré la présence de riches niveaux de dépotoirs portuaires mis en place au cours du IVe siècle, ce qui confirme pleinement l'intensité de l'activité économique sur cette rive du Rhône durant l'époque romaine tardive.

- 1. Valentinien I<sup>er</sup>, solidus, Rome, 364-367 (figure 1)
- D/ D N VALENTINI-ANVS P F AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
- R/ RESTITVTOR-REIPVBLICAE // RP (palme). L'empereur debout de face, tête à dr., tenant le *labarum* et un globe nicéphore.

RIC IX 2a/9; 4,41 g; 21,08 mm; 6 h.

Musée départemental Arles antique, RHO.2007.Z11.2188.

Long 2008, p. 216 [sans la description]; Ferrando 2009, p. 333, nº 32 et p. 338-339; Bland, Loriot 2010, p. 341, nº 22; Loriot 2013, nº 32 (111 ter), p. 267.



Figure 1 - *Solidus* de Valentinien I<sup>er</sup>, inv. RHO.2007.Z11.2188 (© Musée départemental Arles antique – Rémi Bénali ; × 2).

- 5. Long, Picard 2009, 265-266, nos 10-11.
- 6. Franco, Capelli 2014.
- 7. Long, Duperron 2013.
- 8. Long, Duperron 2014.

Cet exemplaire a été inclus dans le dernier inventaire de X. Loriot, publié en 2013. C'est un type courant de l'atelier de Rome, frappé pour chacun des co-régents entre 364 et 367.

La seconde monnaie d'or, un solidus de Valentinien III (420-435), a été découverte en 2014, dans la zone 5 (PK. 282.930), à environ 20 m du bord et 7 m de profondeur. Sa position, à 230 m au sud de l'exemplaire précédent (figure 2), élimine d'emblée l'idée d'une bourse ou d'un trésor qui aurait regroupé les deux monnaies. Ce nouveau solidus est apparu lors de la fouille du secteur où s'est déversé le groupe lapidaire incluant le portrait attribué à Jules César<sup>9</sup>, précisément dans le carré A18. Disposée immédiatement au-dessus de cette couche de marbres, matérialisée ici par des placages décorés relatifs à un édifice homogène, la couche I dans laquelle elle se trouvait est datée dans ce carré de la première moitié du ve siècle par le mobilier céramique (notamment amphores africaine IIIC et plat Hayes 67B en sigillée africaine D)<sup>10</sup>.

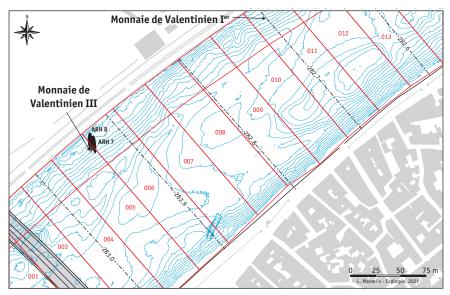


Figure 2 - Carte de localisation des découvertes des solidi (© Laurent Masselin).

- 2. Valentinien III, solidus, Ravenne, 430-445 (figure 3)
- D/ D N PLA VALENTI-NIANVS P F AVG. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr.
- R/ VICTORI-A AVGGG, R-V // COMOB. L'empereur debout de face tenant une croix longue et une victoire qui le couronne ; il pose le pied sur un serpent à tête humaine. RIC X 2018 ; 4,47 g ; 20 mm ; 6 h.

Musée départemental Arles antique, RHO.2014.Z5.1. LONG *et al.* 2019, p. 177, fig. 163 (revers) [non décrit].

- 9. Long 2016.
- 10. Long et al. 2019.





Figure 3 - *Solidus* de Valentinien III, inv. RHO.2014.Z5.1 (© Musée départemental Arles antique – Rémi Bénali ; × 2).

Les fouilles de 2014 ont livré un corpus de 331 monnaies, principalement du IVe siècle et particulièrement des règnes de Constance II et Constant ; on y note une forte représentation de l'atelier d'Arles. Le solidus de Valentinien III, issu de l'atelier de Ravenne, y apparaît comme la monnaie la plus tardive. Cet exemplaire présente un rare diadème perlé avec des cabochons également perlés.

Deux hypothèses ont été avancées pour expliquer cette remarquable abondance monétaire dans ce secteur du Rhône : la présence à proximité de l'évacuation d'un égout pluvial ou bien des offrandes liées par exemple à la traversée d'un pont ou à un lieu de mémoire. Il paraît difficile de situer la perte du *solidus*, qui pourrait être tout à fait indépendante des autres monnaies.

#### Monnaies d'or romaines découvertes à Arles

Force nous a été de constater lors de la préparation de cet article que les données relatives aux monnaies d'or trouvées à Arles étaient éparpillées et finalement peu synthétisées. Alain Charron y faisait rapidement allusion en 2004 en mentionnant les différents exemplaires issus de fouilles entrés au musée de l'Arles antique<sup>11</sup>:

« des monnaies en or d'Hadrien, Marc Aurèle, Justinien ou Anastase dont l'origine exacte à Arles a été perdue (...). Le site du Cirque a livré des *triens* d'or, des imitations aux noms d'Anastase et de Justinien et les travaux archéologiques entrepris à l'espace Van Gogh une monnaie de Valentinien III ».

Si le volume de la *Carte archéologique de la Gaule* consacré à Arles<sup>12</sup> mentionne plusieurs des découvertes, sans renvoi toutefois à l'ouvrage de J.-P. Callu et X. Loriot de 1990, il ne s'y trouve aucune synthèse numismatique.

Afin de compléter le *corpus* des monnaies d'or isolées découvertes à Arles et d'avoir ainsi une vue d'ensemble, nous donnons ci-dessous les différentes informations réunies, en les classant par ordre chronologique et par rive :

- 11. CHARRON 2004, p. 5.
- 12. Rothé, Heijmans 2008.

# Corpus des monnaies d'or romaines isolées découvertes à Arles

#### Rive droite

- En 1571, à Trinquetaille, aureus de Trajan R/ FORVM TRAIAN, Rome 112-114, RIC II 255-257.
  - ROMIEU 1574, fol. 28 ; BENOIT 1936, p. 179 ; CALLU 1987, p. 272 ; CALLU, LORIOT 1990, p. 110, nº 110 ; non mentionné dans Rothé, Heijmans 2008.
- Dans les années 1990, à Trinquetaille, au cimetière, aureus d'Antonin pour Faustine Mère, non décrit. – Coll. privée.
   Inédit. Information Gérard Barré, communiquée par M. Philippe Ferrando (message du 2.07.2011). LORIOT 2013, nº 31 (110 ter).
- En septembre 2007, à Trinquetaille, dans le lit du Rhône, durant les fouilles subaquatiques, *solidus* de Valentinien I<sup>er</sup>, Rome, 364-367 (notre n° 1, voir *supra*).
- En septembre 2014, à Trinquetaille, dans le lit du Rhône, durant les fouilles subaquatiques, *solidus* de Valentinien III, Ravenne, 430-445 (notre n° 2, voir *supra*).

# Rive gauche

- En 1860, au quartier de la Roquette, à Marchéneuf, en construisant la rue nouvelle de la place du Marché, *solidus* de Gratien: D/D N GRATIA-NVS P F AVG, buste diadémé (rosettes), drapé et cuir. à dr.; R/VICTOR-IA AVGG, deux empereurs assis de face tenant un globe, la Victoire derrière eux, TROBT (*RIC* IX Trèves 17g/5 var.; 367-375). Non localisé.
  - Benoit 1936, p. 150, n° 26 [sans la description]; Callu, Loriot 1990, n° 112 [description incomplète]; Rothé, Heijmans, 2008, p. 463, 167\* [sans la description]; Ph. Ferrando (2.07.2011); Loriot 2013, n° 33 (112).
- Peu avant le 3 mai 1782, en construisant le chemin de la Glacière, solidus d'Honorius, D/ D N HONORIVS P F AVG, R/ VICTORIA AVGGG A-R // COMOB, Arles, 407, RIC X 1309.
  - Correspondance J.-Fr. Séguier et P. Véran, Bibl. Nîmes Ms 149, fol. 116 et Bibl. Arles Ms 1067, fol. 55, 57 et 58; Callu, Loriot 1990, p. 174, nº 117; non mentionné dans Rothé, Heijmans 2008.
- En 1986, dans les fouilles de l'hôpital Van Gogh, dans le remblai d'une voie, solidus de Valentinien III, émis à Ravenne. Musée départemental Arles antique, inv. VGH.86.41.35.
  - Depeyrot 1987, p. 49, nº 91; Callu, Loriot 1990, p. 174, nº 119; Rothé, Heijmans 2008, p. 462, fig. 550.

#### Non localisé précisément

• Le 6 mars 1790, au bord du Rhône, un peu au-dessus d'Arles, *aureus* de Lucius Verus R/TR P IIII IMP II COS III REX ARMEN DAT, Rome 164, *RIC* III 511-512.

Bibliothèque Avignon, fonds Calvet, Ms 2352, fol. 52, lettre du P. Dupont à E. Calvet du 12 mars 1790; BENOIT 1936, p. 179 (le situant à Trinquetaille); CALLU, LORIOT 1990, p. 173, n° 111; non mentionné dans ROTHÉ, HEIJMANS 2008.

• Découvert anciennement en Camargue, dans l'étang du Carrelet, un *solidus* d'Avitus, non décrit, qui serait d'Arles.

BENOIT 1936, p. 153, n° 3; RICHARD 1983, p. 48, n° 449; LAFAURIE 1984, p. 153; CALLU, LORIOT 1990, p. 175, matériel non retenu n° 2 (provenant d'un trésor ?); ROTHÉ, HEIJMANS 2008, p. 695.

Si nous synthétisons ces données, nous constatons les répartitions suivantes pour ces neuf monnaies d'or :

- Haut-Empire: 3 aurei, uniquement du IIe siècle;
- Bas-Empire: 6 solidi, uniquement des IVe et Ve siècles.

Nous y notons d'emblée une disparité, puisqu'aucune monnaie du let siècle n'apparaît, de même que pour le IIIe siècle, et que les IVe et ve siècles sont bien mieux représentés que le siècle des Antonins, avec un rapport du simple au double. Ces solidi, qui nous intéressent particulièrement ici, regroupent un exemplaire de Valentinien Ier (Rome, 364-367), un de Gratien (Trèves, 367-375), un d'Honorius (Arles, 408-403), deux de Valentinien III (Ravenne, 430-445) et un d'Avitus (Arles ? 455-456).

Cette répartition des découvertes des monnaies d'or romaine illustre très certainement l'importance d'Arles pendant l'Antiquité tardive, notamment pour son rôle politique sur l'Occident romain. On pourra rappeler, entre autres, à ce sujet la présence d'une inscription sur borne milliaire due au préfet du prétoire des Gaules Auxiliaris et dédiée à Théodose II et Valentinien III, datée de 435<sup>13</sup>, et la découverte d'un poids monétaire probablement de la même époque<sup>14</sup>. De nombreuses marchandises provenant de l'ensemble de la Méditerranée transitent par le Rhône pour approvisionner toute la partie septentrionale de l'Empire. L'intensité de l'activité commerciale dans le port d'Arles durant les IVe et Ve siècles explique certainement la présence de ces monnaies d'or. La découverte de trois solidi frappés en Italie, alors que le nord de la Gaule n'est représenté que par un exemplaire issu de l'atelier de Trèves, témoigne du maintien de liens étroits avec le cœur de l'Empire et les autres capitales impériales.

Notons, par ailleurs, qu'Arles fut le seul atelier monétaire d'Occident à frapper l'or jusqu'à la fin de l'Empire et pour autant peu d'exemplaires sortis de ses officines ont été, jusqu'ici, retrouvés *in situ*.

Enfin, il faut signaler ici la découverte par l'équipe de L. Long à l'automne 2018 d'un nouveau chaland fluvial, *Arles-Rhône 24*, sis cette fois en rive gauche du fleuve. Sa cargaison comprend des plaques de cuproplomb, des lingots d'étain et d'argent, des objets en or, sans doute pour la refonte (boucle de ceinture, bracelet sectionné), des monnaies en bronze, en or, ainsi que des médaillons en or et en argent, la plupart à l'effigie de Constantin II. Ce précieux chargement, qui constitue *a priori* un véritable

<sup>13.</sup> Rothé, Heijmans 2008, p. 368.

<sup>14.</sup> Benoit 1936, p. 153: exagium au nom de Valentinien III?

trésor de circulation daté vers le milieu du IV<sup>e</sup> siècle, était peut-être destiné à l'atelier monétaire d'Arles, installé non loin de la zone de naufrage. Cette découverte, encore inédite, confirme donc bien l'importance économique et financière d'Arles durant l'époque romaine tardive, que reflétaient déjà les *solidi* isolés du Rhône faisant l'objet de cette étude.

# Bibliographie

- BENOIT 1936 : F. BENOIT, Forma Orbis Romani. Carte archéologique de la Gaule. Département des Bouches-du-Rhône, Paris, 1936.
- BLAND, LORIOT 2010: R. BLAND, X. LORIOT, Roman and Early Gold Coins found in Britain and Ireland, with an appendix of new finds in Gaul, London, Royal Numismatic Society Special Publication, 46, 2010.
- Callu, Loriot 1990: J.-P. Callu, X. Loriot, L'or monnayé II. La dispersion des aurei en Gaule, 1990. Charron 2004: A. Charron, La collection de monnaies du musée de l'Arles et de la Provence antiques, Le monnayage d'Arles à travers les siècles, publié à l'occasion des Journées numismatiques Arles 4-6 juin 2004 par la Société française de Numismatique, 2004, p. 5-6.
- DEPEYROT 1987: G. DEPEYROT, Notice, dans Du nouveau sur l'Arles antique, catalogue d'exposition (Revue d'Arles, 1), C. SINTÈS (dir.), Arles, 1987, p. 49.
- FERRANDO 2009: Ph. FERRANDO, Les monnaies, dans César. Le Rhône pour mémoire. Vingt ans de fouilles dans le fleuve à Arles, L. LONG, P. PICARD (dir.), Arles, 2009, p. 330-339.
- Franco, Capelli 2014: C. Franco, C. Capelli, New archaeological and archaeometric data on Sicilian wine amphorae in the roman period (1st to 6th century AD). Typology, origin and distribution in selected western Mediterranean contexts, RCRF Acta, 43, 2014, p. 547-555.
- LAFAURIE 1984 : J. LAFAURIE, Trésor de monnaies d'or du ve siècle trouvé en 1803 à Combertault (Côte-d'Or), RN, 26, 1984, p. 145-160.
- Long 2008 : L. Long, Secrets du Rhône. Les trésors archéologiques du fleuve à Arles, Arles, 2008. Long 2009a : L. Long, De la mer au fleuve : les ports antiques d'Arles, dans César. Le Rhône pour mémoire. Vingt ans de fouilles dans le fleuve à Arles, L. Long, P. Picard (dir.), Arles, 2009, p. 30-43.
- Long 2009b: L. Long, Les vestiges urbains du Rhône: un contexte archéologique particulier, dans *César. Le Rhône pour mémoire. Vingt ans de fouilles dans le fleuve à Arles*, L. Long, P. Picard (dir.), Arles, 2009, p. 44-53.
- Long 2016: L. Long, Contextes d'identification et d'étude archéologique du César d'Arles, dans La sculpture romaine en Occident, nouveaux regards: actes des rencontres autour de la sculpture romaine 2012, V. Gaggadis-Robin, P. Picard (éd.), Bibliothèque d'Archéologie méditerranéenne et africaine, 20, 2016, p. 25-39.
- LONG, DUPERRON 2011 : L. LONG, G. DUPERRON, Le mobilier de la fouille de l'épave romaine Arles-Rhône 7. Un navire fluvio-maritime du IIIe siècle de notre ère, SFECAG, Actes du Congrès d'Arles, Marseille, 2011, p. 37-56.
- LONG, DUPERRON 2013: L. LONG, G. DUPERRON, avec la coll. de M. BONIFAY, C. CAPELLI, A. DESBAT, C. LEGER, Navigation et commerce dans le delta du Rhône: l'épave Arles-Rhône 14 (IIIº s. ap. J.-C.), dans Du Rhône aux Pyrénées. Aspects de la Vie Matérielle en Gaule Narbonnaise II, S. MAUNÉ, G. DUPERRON (éd.), éd. M. Mergoil (coll. Archéologie et Histoire Romaine, 25), Montagnac, 2013, p. 125-167.
- Long, Duperron 2014 : L. Long, G. Duperron, Note préliminaire sur l'épave *Arles-Rhône 13*. Un navire de mer en contexte fluvial, à Arles, au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., *Cahiers d'Archéologie Subaquatique*, 22, 2014, p. 115-144.

LONG, DUPERRON 2016: L. LONG, G. DUPERRON, Navigation et commerce dans le delta du Rhône durant l'Antiquité: bilan des recherches sur le port fluvial d'Arles et ses avantports maritimes, dans Les ports dans l'espace méditerranéen antique, Narbonne et les systèmes portuaires fluvio-lagunaires, Actes du colloque de Montpellier (22-23 mai 2014), C. SANCHEZ, M.-P. JÉZÉGOU (dir.), Supplément à la RAN, 44, 2016, p. 199-217.

Long *et al.* 2019: L. Long, G. Duperron, F. Bigot, A. Doniga, M. Heijmans, J. Latournerie, L. Masselin, Arles. Lit du Rhône: le dépotoir urbain de Trinquetaille, *Bilan Scientifique du DRASSM* 2014, Marseille, 2019, p. 171-178.

LORIOT 1987 : X. LORIOT, Un aureus de Néron découvert près de Leyde (Hollande) au début du xvie siècle, BSFN, 1987, 42-9, p. 269-272.

LORIOT 2013: X. LORIOT, Vingt ans après... Supplément à l'inventaire des trouvailles de monnaies d'or isolées faites en Gaule romaine (44 av.-491 apr. J.-C.), TM XXV, 2013, p. 257-340.

RICHARD 1983 : J.-C. RICHARD, Le trésor de monnaies de Marseille et de monnaies à la croix de Sainte-Cécile (Arles, Bouches-du-Rhône) et les découvertes monétaires antiques en Camargue, dans Les zones palustres et le littoral méditerranéen de Marseille aux Pyrénées, Montpellier, 1983, p. 33-49.

ROMIEU 1574: L. de ROMIEU, Discours des antiquités de la ville d'Arles et autres lieux, BnF, Ms fr. 6000. ROTHÉ, HEIJMANS 2008: M.-P. ROTHÉ, M. HEIJMANS, Carte archéologique de la Gaule, Arles, Crau, Camarque, 13/5, Paris, 2008.

#### Christian CHARLET\*

Essai de classification des « patagons » d'argent de la principauté ardennaise de Château-Regnault et Linchamps (1625-1628) et réflexions sur le faux monnayage pratiqué dans cette principauté

Notre communication précédente consacrée à cette rarissime espèce nous a fait connaître 6 ou 7 patagons variés de cette principauté des Ardennes¹. Ils furent frappés de 1625 à 1628, peut-être même encore en 1629, en vertu d'un bail monétaire accompagné d'articles accordés le 25 février et le 6 mars 1625 par la princesse de Conty au fermier de sa Monnaie². Ces textes désignent plusieurs espèces françaises ou des Pays-Bas que le fermier est autorisé à frapper : quarts d'écu d'argent et douzains de billon pour la France, escalins au paon et escalins au lion pour les Pays-Bas espagnols. Les patagons n'y sont pas nommés comme les pièces précédentes mais ils font partie des espèces étrangères de toute nature que le fermier peut frapper³ : le fermier peut donc frapper des patagons imités de ceux des Pays-Bas.

Comment alors classer ces patagons de Château-Regnault dont certains sont millésimés et d'autres non ? Le classement résulte de l'application de la méthode suivante :

1) À partir du bail du 6 mars 1625 et des articles du 25 février annexés, nous avons effectué le relevé des espèces frappées en vertu de ces textes. Nous avons ainsi noté la présence d'une imitation d'espèce lorraine, le florin d'or, de trois espèces d'imitation française, le quart d'écu d'argent, le douzain de billon et le double

<sup>\*</sup> Membre d'honneur de la SFN. Ancien historien de la Ville de Paris.

<sup>1.</sup> CHARLET 2021, p. 266-275.

<sup>2.</sup> Bretagne 1865, p. 322-344.

<sup>3.</sup> Cf. article IV de la pièce d'accompagnement du 25 février 1625 publiée par Bretagne 1865 précité.

tournois, enfin de quatre espèces d'imitation des Pays-Bas espagnols, à savoir le patagon, l'escalin au paon, l'escalin au lion, la pièce de 3 patards de billon et le patard de billon. Remarquons que ces quatre dernières espèces, imitées de celles des Pays-Bas espagnols, sont le patagon et trois des divisions de celui-ci: escalin de 6 patards, pièce de 3 patards, patard, le patagon valant alors 48 patards.

Nous n'avons toutefois pas rencontré d'espèces d'imitation impériales alors que celles-ci étaient significatives pendant la période 1617-1619 où Paul Manlich fut maître de la Monnaie de Château-Regnault<sup>4</sup>. Furent alors frappées en grand nombre des pièces de billon de 3 batzen ou 4 sols, des pièces de 12 Kreutzers et de 3 Kreutzers ainsi que le petit thaler 1617 imité de celui de Hambourg<sup>5</sup>, pièce connue à deux exemplaires seulement.

- 2) Nous laissons de côté le florin d'or dont le cas est spécifique. C'est une espèce à part, sans relation avec les autres monnaies de Château-Regnault et elle mérite à elle seule une étude spéciale couvrant les années 1617-1628, voire 1629, pendant lesquelles il fut frappé. En nous limitant donc aux espèces françaises imitées ainsi qu'aux espèces imitées des Pays-Bas, nous remarquons deux caractéristiques :
  - a) Les trois espèces d'imitation française, à savoir le quart d'écu d'argent, le douzain de billon et le double tournois ne sont jamais millésimées, à l'exception du double tournois très rare de 1629. Inconnu de Poey d'Avant et de ses successeurs, ce double tournois millésimé 1629 fut publié pour la première fois en 1632 par Henri Descharmes<sup>6</sup> dont un exemplaire figurait dans sa collection ; aujourd'hui, on en connaît environ une quinzaine.

Le millésime 1629 est contemporain de la vente-échange à Louis XIII de la principauté de Château-Regnault et Linchamps qui eut lieu le 10 mars 1629 avec ratification du contrat fin décembre 1629<sup>7</sup>. C'est pourquoi, on peut penser que le sort de la principauté étant scellé dès le début de l'année 1629 il ne fut plus nécessaire de «camoufler» la date de frappe de cette espèce. D'où la réapparition du millésime au moment de la disparition de la principauté dûment rattachée à la France, la frappe en cours ne cessant pas immédiatement comme on le constate à travers d'autres exemples<sup>8</sup>.

Sous cette réserve du double tournois millésimé 1629, on doit donc considérer que les espèces françaises imitées, frappées en vertu du bail et des articles de février-mars 1625, ne montrent pas de millésime.

- b) Il en va différemment des quatre espèces imitées des Pays-Bas espagnols, à savoir le patagon et ses trois divisions les plus répandues : l'escalin au paon et l'escalin au lion (6 sols ou patards = 1/8° de patagon) ; la pièce de 3 sols ou patards (demi-escalin = 1/16° de patagon) ; le sol ou patard (1/48° de patagon). Le patagon lui-même vaut 48 sols ou patards<sup>9</sup>.
- 4. Blanchet 1907, p. 416-417; 1943, p. 177-178.
- 5. Charlet 1995, p. 1079-1083 (sic pour 1179-1183).
- 6. DESCHARMES 1932, p. 15. Grand numismate ardennais, il était avocat et fut adjoint au Maire de Charleville. Sa collection est aujourd'hui au de Musée de l'Ardenne.
- MEYRAC 1987 (1899), p. 265 qui publie l'essentiel du texte du contrat. Texte repris et commenté par PECHENART 1897, p. 163-167 (cf. HUBERT 1859, p. 188-190).
- 8. Par exemple à Sedan, principauté voisine, en 1643.
- 9. Le sol dont il s'agit ici, égal au patard, est le sol artésien, différent du sol français. 48 patards ou sols artésiens = 60 sols français.

Nos constatations sont les suivantes : trois patagons sont millésimés (1626, 1628), les trois ou quatre autres ne le sont pas ; tous les escalins au paon et au lion sont millésimés 1625 et 1626 ; les pièces de 3 patards connues ne montrent pas de millésime alors que la même pièce de 3 patards frappée à Charleville montre le millésime 1628<sup>10</sup> ; enfin le sol ou patard est connu aux millésimes 1622<sup>11</sup> et 1625 ainsi que sans millésime<sup>12</sup>.

De ces constatations, on peut penser que les espèces de la principauté, imitées de celles des Pays-Bas espagnols, sont normalement millésimées. Mais le millésime peut éventuellement disparaître, par exemple sous l'effet des décris prononcés par le roi d'Espagne comme c'est le cas en mars 1627<sup>13</sup>.

En ce qui concerne les patagons, rappelons que si tous les patagons de Philippe IV étaient millésimés, ce n'était pas le cas de ceux des archiducs qui firent frapper de nombreux patagons non millésimés. Il était donc logique que la princesse de Conty, dès lors qu'elle imitait les patagons non millésimés des archiducs, fisse frapper à son tour des patagons non millésimés.

- 3) Un autre critère est à prendre en considération pour la détermination du classement. Les deux patagons millésimés 1628, celui du Cabinet des Médailles photographié par Davenport<sup>14</sup> et l'hybride publié par Jos Benders<sup>15</sup> appartiennent naturellement à la fin des émissions des patagons.
  - En revanche, le problème reste entier quant à la fixation du début de la fabrication des patagons. Les exemplaires non millésimés ont-ils été frappés antérieurement ou postérieurement à l'exemplaire 1626 publié par Madai en 1766 puis repris par Schultess-Rechberg en 1840 ?
  - Pour les raisons développées ci-dessous, nous pensons que les patagons millésimés 1626 furent les premiers frappés et qu'ils furent suivis, en raison du décri de mars 1627 précité, par les patagons non millésimés.
  - a) Le patagon 1626 montre des légendes légèrement différentes de celles que l'on trouve sur les autres patagons, tant ceux de 1628 que ceux non millésimés :
    - au droit, nous avons LVD·MARG·A LOTH·DEI·GR·SVP·PR·C·REGI alors que les patagons non millésimés et le patagon 1628 BnF montrent une légende identique : LVD·MARG·A LOTH·D·G·SVP·PR·C·REGI. Dans cette seconde légende, qui rapproche chronologiquement les patagons non millésimés du patagon 1628, DEI·GR· est remplacé par D·G· ce qui donne à la légende une meilleure respiration.
      - J. Benders fait remarquer que les patagons non millésimés montrent un avers identique qui laisse supposer l'usage d'un coin unique pour l'avers alors que la légende du revers et le différent d'atelier (tour dans l'un, figurine dans l'autre) ne sont pas les mêmes. On peut étendre ce constat au patagon 1628 BnF dont l'avers est également le même.

<sup>10.</sup> CHARLET, PROT 2014, p. 243-246. La pièce carolopolitaine est unique, celles de Château-Regnault connues à quelques exemplaires seulement.

<sup>11.</sup> Cette pièce est donc antérieure au bail de 1625.

<sup>12. 3</sup> ou 4 exemplaires connus seulement, dont collections Tissière et Charlet.

<sup>13.</sup> VERDUSSEN 1627, p. A2 et A3 ro (édition en français).

<sup>14.</sup> DAVENPORT 1974, no 3829.

<sup>15.</sup> Benders 2017, p. 413-417

L'exemplaire 1626 apparaît donc bien comme antérieur à ces trois types différents (tour et figurine pour les patagons non millésimés, patagons 1628) de patagons qui ont en commun le même avers.

- au revers, le patagon 1626 montre la légende MON·NOVA·ARGENTEA·CAST·REG·CVSA<sup>16</sup>. Cette légende est spécifique à ce patagon 1626 car elle diffère des deux autres : patagons à la tour non millésimés et patagons 1628 d'une part, patagons à la figurine d'autre part.

Pour les patagons à la tour, on a la légende MONETA · ARGENTEA · CAS · TRO · REGINAL · CV · tandis que pour les patagons à la figurine, la légende du revers est MONETA · NOVA · ARGENTEA · CAST · REGI · CVSA. Cette dernière légende est identique à celle du patagon 1626 sauf que nous avons ici REGI au lieu de REG sur le patagon 1626.

Ces différences de légende, notamment la présence ou l'absence du mot NOVA, plaident en faveur de l'antériorité du patagon 1626 sur les patagons non millésimés.

- b) À partir de la description littéraire précise donnée par Schultess-Rechberg<sup>17</sup>, on peut reconstituer les motifs insculpés sur le patagon 1626 :
  - à l'avers des armes (écusson) couronnées entourées du collier d'un ordre français¹8. Ce même motif se retrouve à l'identique sur tous les autres patagons recensés, à l'exception naturellement du patagon hybride millésimé 1628 qui montre les armes des archiducs entourées du collier de la toison d'or. On peut donc penser que le patagon 1626 montre le même avers, identique à celui des autres patagons recensés, nonobstant la différence de légende DEI · GR · au lieu de D · G. Cette légère différence n'est peut-être qu'une erreur de transcription de Madai reprise ensuite par Schultess-Rechberg.
  - au revers, d'après ces deux auteurs, on pourrait observer une élégante croix de St. André couronnée portant en cœur un aigle et montrant en dessous un second aigle ainsi que, sur le côté, le millésime 1626. La légende d'accompagnement est ensuite rigoureusement identique à celle des patagons à la figurine, à l'exception de la légende qui se termine en 1626 par REG CVSA au lieu de REGI CVSA sur les patagons à la figurine. Comme dans l'exemple précédent pour l'avers, il s'agit peut-être d'une erreur de lecture commise par Madai et reproduite par Schultess-Rechberg.

Ces constats plaident également en faveur de l'antériorité du patagon 1626 par rapport aux patagons non millésimés.

c) Un autre argument doit être pris en considération en faveur de cette antériorité. Il s'agit d'un important décri ordonné par le roi d'Espagne Philippe IV dans une ordonnance du 27 février 1627 (version en néerlandais) et du 27 mars 1627 (version française, même texte)<sup>19</sup>.

<sup>16.</sup> Le mot NOVA indique qu'il s'agit d'une monnaie nouvelle. Les monnaies où ce mot est absent sont ainsi postérieures à celles où il est présent.

<sup>17.</sup> SCHULTESS-RECHBERG 1840, t. I, p. 444, no 1478.

<sup>18.</sup> Madai et Schultess-Rechberg se trompent et Poey d'Avant ira encore plus loin qu'eux dans l'imagination. Il s'agit d'un ordre fantaisiste créé de toutes pièces pour faciliter l'imitation de la pièce officielle des Pays-Bas.

<sup>19.</sup> VERDUSSEN 1627, p. I-VIII.

Dans ce long document, on distingue plusieurs décris. D'abord celui des florins d'or d'Allemagne à bas titre parmi lesquels on peut ranger les florins d'or de Château-Regnault en raison de leur motif héraldique lorrain, la Lorraine étant une terre vassale de l'Empire (allemand)<sup>20</sup>. Ensuite, et surtout, les espèces des Pays-Bas qui sont imitées à Château-Regnault et à La Tour-à-Glaire<sup>21</sup>.

Ces espèces d'imitation fabriquées en grand nombre à Château-Regnault et à La Tour-à-Glaire sont nommément désignées dans l'ordonnance royale précitée : il s'agit des patards, des pièces de 3 patards et des escalins de 6 patards, "tant au paon qu'au lion". À ces espèces spécialement décriées doivent être ajoutées les «pièces faulses de six, douze & quarante huit pattar». Six patards, c'est l'escalin; 48, c'est le patagon. La fausse pièce de 12 patards n'a pas été retrouvée. Ainsi, sans être expressément désignés comme les patards ainsi que les pièces de 3 patards et les escalins au paon et au lion frappés à Château-Regnault et à La Tour-à-Glaire, les patagons de la principauté de Château-Regnault et Linchamps, considérés comme faux par le roi d'Espagne, sont bien visés par le décri précité.

Observons alors l'évolution des autres espèces décriées après la publication et l'exécution du décri. Apparemment, les escalins au paon et au lion, connus aux millésimes 1625 et 1626 seulement, disparaissent purement et simplement. Les patards, qui étaient connus au millésime 1625, apparaissent désormais sans millésime. Les pièces de 3 patards ne sont connues qu'avec absence de millésime.

Par analogie de raisonnement, on peut penser que c'est à la suite du décri de février-mars 1627 que les patagons furent désormais frappés sans millésime. Ce seraient ainsi des patagons de l'année 1627, postérieurs au décri du 27 février/27 mars (cf. supra).

d) Enfin, l'exécution du bail et des articles castelréginaldiens de février-mars 1625 n'ayant pas immédiatement débuté et ayant commencé par la frappe des petites espèces (escalins, patards), la fabrication des patagons n'aura sans doute été entreprise qu'en 1626<sup>22</sup>.

À partir des considérations qui précèdent, nous pouvons proposer la classification suivante des patagons de la princesse de Conty (cf. catalogue *infra*) :

- 1. Patagon millésimé 1626, publié initialement par Madai et Schultess-Rechberg.
- 2. Patagon sans millésime (1627) avec la figurine pour différent. Collection Regnault 1862 (Poey d'Avant) et 1878 (n° 284). Cabinet des Médailles royal de Bruxelles (ex. de Jonghe, sans doute ex-Regnault). Atelier : Château-Regnault.
- 3. Patagon sans millésime (1627) avec la tour pour différent. Musée de l'Ardenne, anciennement Regnault 1878 (n° 285), anciennement Meyer 1850. Cabinet des Médailles de la BnF, Auktion KM37 Cologne 1984 n° 1815. Atelier : La Tour-à-Glaire.

<sup>20.</sup> Il s'agit évidemment du Saint-Empire romain germanique dont Vienne est la capitale mais dont la majeure partie du territoire est allemande.

<sup>21.</sup> La Tour-à-Glaire, village excentré de la principauté, situé en banlieue de Sedan. Centre de faux monnayage particulièrement productif.

<sup>22.</sup> C'est souvent le cas lors de l'ouverture d'un atelier nouveau comme ce le fut en exécution du bail de 1625.

- 4. Patagon millésimé 1628 avec la tour pour différent. Cabinet des Médailles de la BnF (entrée 1952), Davenport 1974, n° 3829. Atelier : La Tour-à-Glaire.
- 5. Patagon hybride 1628 avec la tour pour différent. Benders 2017. Atelier: La Tourà-Glaire.

# Comment distinguer Château-Regnault de La Tour-à-Glaire ?

L'ordonnance précitée des 27 février et mars de Philippe IV confirme le rôle prépondérant de deux ateliers dans la principauté: Château-Regnault et La Tour-à-Glaire<sup>23</sup>. Nous pensons que La Tour-à-Glaire fut l'atelier privilégié du faux monnayage en raison de sa situation géographique exceptionnellement favorable. Il était voisin, sinon riverain, de Sedan ce qui lui procurait une certaine protection de fait<sup>24</sup>. Il bénéficiait d'un écoulement facile de ses productions: en France, dans le duché de Bouillon appartenant à l'évêché de Liège et dans celui-ci, au Luxembourg, dans l'Empire et en Lorraine.

En revanche, Château-Regnault, localité encaissée dans la vallée de la Meuse, capitale de la principauté et siège des autorités de celle-ci, disposait de moins de facilités tant pour pratiquer le faux monnayage que pour écouler les produits frauduleux. De surcroît, pour des raisons géographiques, le débouché naturel de Château-Regnault était situé au nord, par l'utilisation de la Meuse, en direction de Liège ainsi que de Bruxelles et le Brabant<sup>25</sup>.

Dans les Pays-Bas espagnols, la tour était le différent de l'atelier de Tournai, très productif et tourné vers la France. La figurine (un ange) était celui de Bruxelles. Il est normal que de tels différents aient été choisis pour les patagons non millésimés de 1627, encore mieux imités que celui de 1626.

# Le cas du patagon hybride 1628 : une œuvre de faux-monnayeur ?

Selon toute vraisemblance, le patagon hybride 1628 est le résultat d'un mélange de coins : un coin de vrai patagon Château-Regnault 1628 associé à un coin de faux patagon des archiducs Albert et Isabelle. Ce mélange aurait été pratiqué dans l'atelier de La Tour-à-Glaire où le faux monnayage était non seulement très important mais surtout pratiqué en même temps que le monnayage officiel de la principauté<sup>26</sup>.

Pour le XVII<sup>e</sup> siècle, on connaît d'autres cas de mélange de coins. Ainsi, le florin d'or unique au seul nom de François de Bourbon prince de Conty est en réalité une pièce hybride, le revers normal de ce florin étant en fait associé à un avers de double tournois (même module) au nom seul de François de Bourbon<sup>27</sup>. C'est pourquoi l'hypothèse la plus vraisemblable pour ce patagon hybride 1628 nous paraît être un mélange accidentel de coins.

- 23. Sous la ferme et maîtrise de Paul Manlich (1617-1619) d'autres ateliers fonctionnèrent dans la principauté, notamment celui de Linchamps (LIN ou LI).
- 24. Principauté protestante, Sedan était alors le refuge des proscrits poursuivis par le «roi catholique» (Espagne) et le «roi très chrétien» (France).
- 25. D'où notre choix d'attribuer aux patagons à la figurine l'atelier de Château-Regnault.
- 26. L'existence de la pratique du faux monnayage à La Tour-à-Glaire a été signalée dès 1848 par l'archiviste belge A. Pinchart avec preuves par documents d'archives (PINCHART 1848, p. 46-55). Apparemment J. Benders ne connaît pas ce texte et s'appuie seulement sur le Tarif Verdussen de 1627.
- 27. RBN 1914, p. 378, article cité par DE MEY 1985, p. 16, nº D1.

Toutefois, il peut s'agir aussi d'un mélange intentionnel entre un vrai coin et un faux coin. Afin d'éviter les poursuites de la gouvernante des Pays-Bas<sup>28</sup>, l'emploi d'un coin faux aux noms et armes des archiducs permettait de remplacer par ceux-ci le nom de Louise-Marguerite de Lorraine princesse souveraine de Château-Regnault et de mettre celle-ci ainsi hors de danger.

En l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons trancher entre l'hypothèse d'un mélange accidentel et celle d'un mélange intentionnel. Mais nous penchons plutôt pour la première hypothèse sans écarter pour autant la seconde, le coin des archiducs étant dans les deux cas un faux.

C'est pourquoi, contrairement à l'opinion de J. Benders exprimée à la fin de son article, nous pensons que des liens n'ont pas pu exister entre un atelier officiel du Brabant (Bruxelles ?) et la principauté de Château-Regnault et Linchamps, liens qui auraient permis de faire parvenir à celle-ci, peut-être même illégalement, des coins monétaires officiels et légaux, obsolètes dans le cas présent. L'hypothèse de J. Benders nous paraît invraisemblable.

En revanche, nous pensons qu'à travers l'exemple du patagon hybride 1628 l'occasion est fournie de s'intéresser sérieusement au phénomène de faux monnayage et au monnayage d'imitation pratiqués dans cette principauté pendant toute la durée de la souveraineté unique de la princesse de Conty (1614-1629). Ces deux monnayages furent, il faut le reconnaître, pratiqués avec l'assentiment de celle-ci car elle y trouvait un bénéfice financier. C'est ce que nous examinerons prochainement.

ERRATUM: Dans le BSFN 76/07 de septembre 2021, p. 270, 5° ligne, lire (n° 285) puis (n° 284) au lieu du contraire comme écrit par erreur.

# Catalogue des patagons de la princesse de Conty (illustrations : voir BSFN 76-07)

- 1 Patagon 1626, atelier de Château-Regnault (?), figurine (?), unique
- D/ LVD · MARG · A · LOTH · DEI · GR · SVP · PR · C · REGI. Écu écartelé couronné entouré du collier d'un ordre français (présumé).
- R/ MONETA · NOVA · ARGENTEA · CAS · REG · CVSA. Une élégante croix de St-André portant en son milieu un écusson avec un aigle, le tout couronné ; au-dessous de nouveau un aigle et sur les côtés 1626.

  SCHULTESS-RECHBERG 1840, t. I, nº 1478 (Madai 2574) ; P.A. 6257 ; Dav. 3828 (sans
  - Schultess-Recнвекд 1840, t. I, nº 1478 (Madai 2574) ; P. A. 6257 ; Dav. 3828 (sans photo) ; De Mey D45.
- 2 Patagon sans date (1627), atelier de Château-Regnault, figurine (ange), unique
- D/ LVD·MARG·A·LOTH·D·G·SVP·PR·C·REGI (flèche). Écu écartelé couronné entouré du collier d'un ordre de fantaisie
- R/ MONETA · NOVA · ARGENTEA · CAST · REGI · CVSA (figurine). Deux sarments noueux posés en sautoir formant croix de Saint-André couronnée, portant en cœur un briquet (Bourgogne) et accostée de deux C entrelacés et couronnés ; en bas une croix pattée (typique Château-Regnault).
  - P.A. 6258; Dav. 3827; REGNAULT 1878 nº 284; De Mey D43; Cabinet royal de Bruxelles.
- 28. L'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, veuve de l'archiduc Albert avec lequel elle avait gouverné conjointement les Pays-Bas espagnols de 1598 à 1621. Elle était la tante de Philippe IV d'Espagne.

- 3. *Patagon* sans date (1627), atelier de La Tour-à-Glaire, tour, deux exemplaires.
- D/ LVD·MARG·A·LOTH·D·G·SVP·PR·C·REGI (flèche). Écu écartelé couronné entouré du collier d'un ordre de fantaisie.
- R/ MONETA·ARGENTEA·CAS·TRO·REGINALDI·CV tour. Deux sarments noueux posés en sautoir formant croix de Saint-André couronnée, portant en cœur un briquet (Bourgogne) et accostée de deux C entrelacés et couronnés; en bas une croix pattée (typique Château-Regnault).
  - P.A. 6256; Dav. 3826; RBN 1849-1850 pl. XII nº 2; REGNAULT 1878 nº 285; De Mey D44; Musée de l'Ardenne à Charleville-Mézières; Cabinet des Médailles de la BnF à Paris (ex Auktion 378 Kölner Münzkabinett, Cologne, 1984, nº 1516).
- 4. Patagon 1628, atelier de La Tour-à-Glaire, tour, unique.
- D/ LVD·MARG·A·LOTH·D·G·SVP·PR·C·REGI (rosace) (?). Écu écartelé couronné entouré d'un collier d'un ordre de fantaisie.
- R/ MONETA · ARGENTEA · CASTRO · REGINALDI · C (tour). Deux sarments noueux posés en sautoir formant croix de Saint-André couronnée portant en cœur un briquet (Bourgogne) et accostée de 1628 sur les côtés ; en bas une croix pattée (typique Château-Regnault).
- 5. Patagon hybride 1628, atelier de La Tour-à-Glaire, tour, unique
- D/ ARCHI (D · AVST) · DVCES · BVRG · BRAB · Z. Armes bourguignonnes des archiducs Albert et Isabelle (1598-1621).
- R/ MONE(TA · AR)GEN(TA) · CASTRO · REGINALDI · C. Croix de Bourgogne couronnée avec le briquet au centre, ornement au-dessous, divisant la date 16-28. 27,93 g; 41 mm. NC, 177, 2017, p. 413-417.

# Bibliographie

- KM 1984: Anonyme (Horst Heinz Mertes), Mosa Numismatica, Münz Wesen im Westlichen Maasbogen, in Kölner Münzkabinett, Auktion 37, Münzen, Antike bis Neuzeit, Ausland, Spezialsammlung «Mosa Numismatica», Medaillen etc. 22-23 novembre 1984, Vente aux enchères Cologne (Köln), 1984, p. 115, nº 1516 (patagon inédit, aujourd'hui à la BnF).
- BLANCHET 1907 : A. BLANCHET, Monnaies de la principauté de Châteaurenaud, RN, 1907, p. 416-417.
- BLANCHET 1943: A. BLANCHET, Monnayage de Château-Regnault, RN, 1943, p. 177-178.
- BENDERS 2017: J. BENDERS, The later, the More deceptive? A patagon dated 1628 from Château-Regnault with a Brabantian obverse, NC, 177, 2017, p. 413-417.
- Bretagne 1865 : A. Bretagne, Bail de la monnaie des terres souveraines de Château-Regnault, RN, 1865, p. 322-344.
- CHARLET 1995 : Chr. CHARLET, Thaler de la princesse de Conty, souveraine de Château-Regnault en Ardenne, au millésime 1617, BSFN, 50-09, 1995, p. 1179-1185 (avec erreur initiale 1079-1083).
- CHARLET 2021: Chr. CHARLET, Réflexions sur les « patagons » d'argent de la principauté ardennaise de Château-Regnault et Linchamps (1625-1628), BSFN, 76-07, 2021, p. 266-275.
- CHARLET, PROT 2014: Chr. CHARLET, R. PROT, Une monnaie inédite de 3 patards en billon, imitée des Pays-Bas, frappée à Charleville en principauté d'Arches, BSFN, 69-09, 2014, p. 243-246.

- DAVENPORT 1974: J. S. DAVENPORT, European Crowns 1600-1700, Galesburg (Illinois/USA), 1974. DE MEY 1985: J. R. DE MEY, Les monnaies ardennaises, Numismatic Pocket, 42, Bruxelles, 1985. DESCHARMES 1932: H. DESCHARMES, Les monnaies de Château-Regnault, Châlons-sur-Marne, 1932 (tiré-à-part de la Nouvelle Revue de Champagne et de Brie, 1932).
- DIEL 1992 : J. DIEL, Les monnaies des princes ardennais, dans La première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle dans le territoire actuel du département des Ardennes, Catalogue de l'exposition organisée du 10 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 1992 à Charleville-Mézières par le Conseil général des Ardennes et les Archives départementales des Ardennes, S. BIDOU (coord.), Charleville-Mézières, 1992, p. 157-172.
- HUBERT 1859 : J. HUBERT, Château-Regnault (1859), Mélanges d'histoire ardennaise, Charleville, 1876.
- MEYER 1850: J.-F.-G. MEYER, Monnaies inédites de Château-Regnault et d'Arches (Charleville), RBN, V, 1849-1850, p. 429-437 et pl. XII.
- MEYRAC 1899 : A. MEYRAC, *Géographie illustrée des Ardennes*, 4º édition 1899 et réédition Librairie Guénégaud, Paris, 1987.
- PECHENARD 1897: L. PECHENARD (abbé), Château-Regnault-Bogny, Charleville, 1897.
- PINCHART 1848: A. PINCHART, Quelques particularités sur les ateliers de fausse monnaie au XVIIIe siècle, et sur les monnaies des seigneurs de Cugnon et des Hayons dans le Luxembourg, RBN, 1848, p. 46-55.
- POEY D'AVANT 1862: F. POEY D'AVANT, Monnaies féodales de France, 3 vol., Paris 1858-1862, t. III. 1862.
- REGNAULT 1878 : Collection de feu M. REGNAULT, troisième partie, Catalogue des monnaies et médailles françaises et étrangères, Vente aux enchères publiques 18-22 mars 1878. Expert : H. Hoffmann.
- SCHULTESS-RECHBERG 1840: C.G. chevalier de SCHULTESS-RECHBERG, *Thaler-Cabinet*, Vienne / Münich, 3 vol. 1840-1867, t. I, 1840, nº 1478.
- VERDUSSEN 1627 : Placard du Roy nostre Sire contenant deffence du cours des Florins d'or d'Allemaigne, & de quelques autres espèces en [...], Anvers, chez Hieronymus Verdussen, 1627.

#### Iérôme IAMBU\*

# L'atelier monétaire et les pièces de monnaies cuivreuses de Toussaint Louverture identifiés : Santo Domingo était la clé

Les pièces de monnaies fabriquées au début de l'indépendance de Saint-Domingue sont aussi célèbres que rares et, comme la plupart des productions énigmatiques de l'aire coloniale, soumises à un marché spéculatif reposant sur des informations erronées. À l'occasion des recherches menées pour la publication du 1er volume du Catalogue des monnaies américaines de la Bibliothèque nationale de France<sup>1</sup>, il a été possible de lever un coin du voile sur les « cuivres dominguois », mettant ainsi fin à une énigme de la numismatique haïtienne.

- \* Maître de conférences en histoire moderne, Université de Lille, IRHiS UMR CNRS 8529 ; jerome.jambu@univ-lille.fr
- 1. JAMBU 2021a, p. 96-101.

# Toussaint Louverture et Saint-Domingue

À la veille de la Révolution, l'île de Saint-Domingue – l'Hispaniola ainsi dénommée par Christophe Colomb lors de l'accostage en 1492 – était partagée en deux colonies²: sa partie occidentale, appelée Saint-Domingue, étant occupée par les Français³, et sa partie orientale, devenue Santo Domingo⁴, l'étant par les Espagnols. Les Français avaient fait du port du Cap⁵, au nord, leur capitale, et les Espagnols avaient établi la leur au sud, dans la cité de Santo Domingo. Participant à la coalition antirévolutionnaire contre la France, l'Espagne y perdit sa partie de l'île⁶, dont le Directoire n'eut jamais ni le temps, ni les moyens, de s'emparer. Les troubles, en effet, étaient alors à leur comble dans les Antilles françaises et particulièrement à Saint-Domingue, rongée par la guerre civile: après que les Blancs furent entrés en dissidence dès 1789, le soulèvement des mulâtres libres avait suivi en 1790, les insurrections d'esclaves l'année suivante (1791), les Anglais avaient débarqué en 1793 et des généraux français s'étaient partagés l'île selon leur obédience.

C'est dans ce contexte que Toussaint Louverture, ancien esclave affranchi devenu propriétaire d'une plantation, rallia les armées françaises (1793) pour repousser les Espagnols qui tentaient d'envahir la partie française (1794) puis chasser les Anglais (1798). Afin de restaurer l'ordre dans une île à feu et à sang, les Républicains et Toussaint Louverture firent le choix de soutenir les revendications des esclaves. Force et violence vinrent à bout de toute opposition dans le courant de l'année 1800. Paris ne put souvent que constater les succès du puissant général d'une armée de Noirs. Car Toussaint Louverture avait un grand dessein politique : unir l'île sous son autorité. Il conquit la partie espagnole de Saint-Domingue en 1801 (janvier) puis fit adopter une constitution autonomiste (mai)<sup>7</sup>, se faisant au passage nommer gouverneur général à vie et s'attirant les foudres du Premier Consul – bientôt à vie lui aussi – Napoléon Bonaparte.

# Les pièces de monnaies dominguoises attribuées à la période

Depuis les travaux d'Ernest Zay (1892), repris par Jean Mazard (1953), Ernest Lacombe (1958) et Jean Lecompte (2007), un monnayage cuivreux est attribué à Saint-Domingue, dont on ne sait pratiquement rien et notamment ni où, ni quand il a été produit. Si plusieurs de ces pièces de monnaie sont communes aux ouvrages de ces auteurs, certaines ont été ajoutées ou retranchées par les uns et/ou les autres, sans arguments. L'identification de ces cuivres dominguois est d'autant plus difficile qu'ils ne présentent pas de type particulier mais sont des imitations, de piètre qualité, de pièces de monnaie françaises de la période révolutionnaire. Leur principale caractéristique est de présenter des légendes dégénérées, témoignant d'une maîtrise limitée du français écrit et d'une méconnaissance des procédés de gravure en creux,

- 2. Les limites précises furent officiellement établies par le traité d'Aranjuez (1777).
- 3. Ceux-ci avaient conquis peu à peu cette partie de l'île depuis l'île de la Tortue, leur premier site d'occupation.
- Depuis la création d'une capitainerie générale de Santo Domingo par Charles Quint en 1535, réunissant toutes les îles des Grandes Antilles espagnoles.
- 5. Aussi appelé Cap-Français et aujourd'hui Cap-Haïtien.
- 6. Traité de Bâle (1795).
- 7. BUTEL 2007, p. 298-300.

nécessaires à l'inversion des caractères<sup>8</sup>. Par ailleurs et contrairement à d'autres espaces coloniaux de cette époque, très peu d'archives nous sont parvenues. Saint-Domingue n'a pas seulement été ravagée au temps des guerres de la Révolution et de l'Empire : la partie française, devenue Haïti en 1804, est en proie depuis son indépendance à des conflits et à des catastrophes naturelles qui ont détruit les traces du passé ou les rendent inaccessibles.

L'observation et la comparaison des pièces de monnaie acquises par Zay et déposées au Cabinet des Médailles en 1907, de celles collectées par l'American Numismatic Society depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, du peu de trouvailles locales ainsi que d'un certain nombre d'exemplaires conservés dans des collections privées ou passés en ventes publiques, révèlent que trois modèles *seulement* furent utilisés:

- la pièce de 2 sols « constitutionnel », précisément celle frappée à Paris en 17919;
- la pièce de 1 sol « aux balances » créée en 1793<sup>10</sup> ;
- le décime ou pièce de 10 centimes ou de 2 sous du nouveau système décimal, créée en 1796 et datée du calendrier révolutionnaire<sup>11</sup>.

De là, seules deux séries furent fabriquées :

- une première qui conservait les millésimes des monnaies copiées, ce qui en rend les exemplaires de prime abord difficilement datables ;
- une seconde plus précise puisque les éléments de datation initiaux ont été modifiés par le millésime « 1801 » et, selon une interprétation locale du calendrier révolutionnaire, l'« An  $8^{12}$  ».

Il faut s'arrêter sur ce point. Dans le calendrier révolutionnaire français, l'an VIII correspond à la période courant du 23 septembre 1799 au 22 septembre 1800. Les pièces de monnaie dominguoises affichant les deux types de datation, grégorienne et révolutionnaire, associent à la fois le millésime 1801 et l'an 8. Cela indique soit que les fabricateurs n'ont pas été attentifs à la correspondance du double système, soit que les révolutionnaires de Saint-Domingue firent démarrer leur calendrier local courant 1793. Cette seconde hypothèse ne serait pas surprenante puisque cette année correspond à la fois au décret de la « liberté générale 13 » de l'île et à l'entrée en scène de Toussaint Louverture. Celui qui était devenu dictateur en 1801 aurait pu en effet décider d'utiliser un calendrier de ce type, d'autant que cette pratique sera renouvelée par le nouvel État 14.

Il en a résulté la production des seules quatre pièces de monnaie suivantes<sup>15</sup>.

- 8. Les N inversés sont ainsi particulièrement caractéristiques.
- 9. DUPLESSY 1999, II, p. 332-333, no 1722.
- 10. GADOURY 2015, p. 31, no 19.
- 11. LE FRANC 2019, p. 180-185, nº 129.
- 12. Le 8 est parfois si mal formé qu'il peut ressembler à un B au droit des copies des sols « au balances » et à un X au revers des décimes. L'étude à la loupe binoculaire des exemplaires inventoriés ne laisse cependant aucun doute sur le fait qu'il s'agisse de 8.
- 13. Décret local d'abolition de l'esclavage du 29 août 1793.
- 14. Haïti date ses monnaies, jusqu'au milieu du XIXº siècle, selon un calendrier faisant correspondre l'An 1 à l'année de sa fondation en 1804 (JAMBU 2021a, p. 102-110).
- 15. On respecte les droits et les revers des monnaies-types ayant servi de modèles, bien que cela n'ait plus guère de sens s'agissant de copies réalisées par une autorité en cours de sécession.

# 1. Deux sous, copie du 2 sols « constitutionnel », début 1801, Santo Domingo





Figure 1

- D/ LOUIS XVI ROI DES FRΛNCOIS. (Différent animalier) 1791 (Différent Λ) à l'exergue ; buste du roi à gauche, sourire niais.
- R/ ·LA NASION LA LOI LE ROI · IAN 3 DE LA LIBRIT. Faisceau entre deux branches de chêne, accosté de l'indication de valeur 2 S.

Alliage cuivreux; ± 18 g; ± 33,5 mm; ± 6 h; tranche lisse.

ZAY 1892 manque; MAZARD 1953 manque; LECOMPTE 2007, p. 596, nº 10; JAMBU 2021a, p. 99, nº 392.

NB : Sur cette pièce dont tous les A sont ouverts ( $\Lambda$ ), les différents copient nettement, en les interprétant, ceux de la Monnaie de Paris.

Ex. (au moins 7)<sup>16</sup>: BnF, MMA, 2019.19\*; coll. Bouny, no 408; coll. Teitgen, no 689; Inumis.fr (x2); MdA, VSO5, no 1590; MDC, VSO3, no 1427.

# 2. Un sou, copie du 1 sol « aux balances », 1er type, début 1801, Santo Domingo (clé)





Figure 2

- D/ REPUBLIQUE FRANCAISE, L'AN II à l'exergue ; LES HOMMES SONT EGAUX DEVANT LA LOI inscrit en 6 lignes sur une table, surmontée d'un soleil levant et accosté d'une grappe de raisin et d'une gerbe de blé.
- R/ · LIBERTE EGALITE · . \* 1793 \* à l'exergue ; balance de la Justice dans une couronne de chêne surmontée d'un bonnet phrygien ; 1 · 2 · au centre.
- 16. Le pointage des exemplaires connus de cette monnaie et des suivantes doit être poursuivi. L'astérisque désigne celui choisi pour illustrer chaque type.

Alliage cuivreux; ± 11 g; ± 29,5 mm; ± 6 h; tranche lisse.

Zay 1892, p. 232, n° 84; Mazard 1953, p. 147, n° 131; Lecompte 2007, p. 597, n° 11; Jambu 2021a, p. 99, n° 393-394.

NB : Sur cette pièce, une clé a été gravée à la place prévue pour le différent d'atelier.

Ex. (au moins 5): BnF, MMA, Zay 511 et 512\*; ANS, 1923.113.6; MAZARD nº 131; Numismata.fr.

# 3. Un sou, modification du 1 sol « aux balances », 2e type, 1801, Santo Domingo



Figure 3

- D/ REPUBLIQUE FRANCAISE, L'AN 8 à l'exergue. Table de la loi rétrograde, surmontée d'un œil radieux et accostée d'une grappe de raisin et d'un épi de blé.
- R/ LIBERTE EGALITE , 1801 à l'exergue. Balance de la Justice dans une couronne de chêne surmontée d'un bonnet phrygien, 1 2 au centre.

Alliage cuivreux;  $\pm$  10 g;  $\pm$  28 mm;  $\pm$  6  $\ddot{h}$ ; tranche lisse.

Zay 1892, p. 233, no 85 ; Mazard 1953, p. 147, no 131 ; Lecompte 2007, p. 597, no 12 ; Jambu 2021a, p. 99, no 395.

NB: Sur cette pièce, le millésime 1793 a été remplacé par 1801 et la datation An II par An 8. Ex. (au moins 6): BnF, MMA, Zay 513 $^{*}$ ; ANS, 1920.204.1 et 1934.1.164; coll. Teitgen  $n^{\circ}$  690; Inumis.fr; CGB, VSO28,  $n^{\circ}$  1629.

# 4. Deux sous, modification du décime républicain, An 8 (1801), Santo Domingo (D)



Figure 4

- D/ REPUBLIQUE FRANCAISE \* \* \*. Tête grossière de Marianne à gauche.
- R/ UN DECIME LAN 8 D en quatre lignes, dans une couronne de chêne. Alliage cuivreux; ± 18 g; ± 33 mm; ± 6 h; tranche lisse. ZAY 1892, p. 233, nº 86; LECOMPTE 2007, p. 597, nº 13; JAMBU 2021a, p. 99, nº 396-397.

NB : La particularité de cette pièce est d'être constituée de deux flans de surface en cuivre pour chacun de ses côtés, recouvrant une âme de métal vil (plomb ou étain).

Ex. (au moins 3): BnF, MMA, Zay 514 et 515: MAZARD nº 132.

Nous n'avions jusqu'alors qu'une certitude : face à un manque qui devait être criant de « menue monnaie », phénomène monétaire si caractéristique des îles<sup>17</sup>, il a été décidé de produire des espèces sur le modèle de celles qui avaient été introduites dans la colonie au cours des événements révolutionnaires, durant lesquels de nombreux débarquements de troupes métropolitaines avaient eu lieu. Au regard des quantités produites (cf. nombre d'exemplaires ayant survécu), il ne pouvait cependant s'agir que d'un monnayage complémentaire, de secours. Le monnayage de cuivre n'était pas habituel aux Antillais, qui le détestaient, refusant tout aussi bien celui qui leur était réservé que celui aux coins de la métropole<sup>18</sup>. Mais l'urgence de la situation a du nécessiter son utilisation, comme on l'avait exceptionnellement fait, par exemple, dans la Guadeloupe troublée en 1793<sup>19</sup>.

On avait jusqu'à présent distingué deux temps de fabrication : l'un de date indéterminée mais forcément situé entre 1791<sup>20</sup> et 1801 (cf. pièces nos 1-2) ; l'autre daté avec certitude de 1801, c'est-à-dire de l'année de l'invasion de la partie espagnole de Saint-Domingue et de la promulgation de la constitution autonomiste par Toussaint Louverture (cf. pièces nos 3-4). On ne disposait cependant d'aucun élément sur l'atelier de fabrication de ces espèces qui permettait de les relier entre elles. On le voulait malgré tout forcément situé dans la partie française de l'île de Saint-Domingue<sup>21</sup>. Comme la majorité des professionnels et des collectionneurs, le classement de l'ANS les attribue par exemple au Cap<sup>22</sup>. Mazard puis Lacombe ont proposé quant à eux, sans apporter d'argumentation, que cela aurait pu être dans la petite bourgade de Jacmel<sup>23</sup>.

# La Monnaie de Santo Domingo, c'est la «clé»!

On peut désormais avancer que les deux séries datent de la même année, en l'occurrence 1801, car les premiers sous imités des sols « aux balances » et millésimés 1793 (n° 2) ont été fabriqués dans la ville de Santo Domingo, dans la partie espagnole de l'île. La preuve en est que sur tous les exemplaires relevés, le différent de l'atelier monétaire français a été soigneusement supprimé, ainsi que ceux attendus du graveur et du directeur. Ils ont été remplacés par un petit symbole réalisé par des mains moins habiles que celles des graveurs métropolitains, à savoir une clé (figure 5). La clé – la llave – est le symbole de la ville de Santo Domingo depuis qu'elle lui a été accordée par Ferdinand le Catholique en 1508. Par ce geste, le roi d'Espagne entendait faire de la cité portuaire la « Porte des Indes » et celle-ci l'utilisa dès lors comme meuble central

- 17. JAMBU 2021b, chapitre 5.I.
- 18. JAMBU 2021b, chapitre 6.I.
- 19. JAMBU 2021b, chapitre 7.II.A.1.
- 20. LECOMPTE 2007, p. 596-597, propose 1793.
- 21. ZAY 1892, p. 232-233, ne proposait aucun lieu de frappe, au contraire de MAZARD 1953, p. 57.
- 22. http://numismatics.org/search/results?q=Saint-Domingue.
- 23. MAZARD 1953, p. 57 (« Un atelier local indéterminé, peut-être établi à Jacmiel (sic), a émis différentes monnaies de cuivre imitées de celles ayant alors cours en métropole »); LACOMBE 1958, p. 40.

de ses armoiries. La clé visible sur les sols, et dont la forme rappelle celles à anneaux ovales typiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, doit donc être considérée comme un différent d'atelier monétaire. C'est d'autant plus évident que la clé de Santo Domingo a déjà servi en la matière: les autorités locales s'en étaient par exemple servi en 1577 comme contremarque pour la réforme des pièces de quatre maravédis<sup>24</sup>.

Ainsi, comme les modèles choisis sont des monnaies françaises et que la fabrication respecte les canons français, il ne peut s'agir que d'une production française. Production qui ne peut que dater de 1801, après que Toussaint Louverture fut entré dans la ville de Santo Domingo – le 27 janvier précisément –, disposant dès lors d'un atelier monétaire, le seul qui eut été jamais été installé sur l'île<sup>25</sup>. Certes celui-ci ne frappait plus d'argent depuis longtemps et était même au chômage. Mais tandis que les piastres provenaient d'Amérique centrale, il s'était fait depuis longtemps une spécialité de la fabrication de menues monnaies, c'est-à-dire de monnayage à base de cuivre. Avec la conquête de Santo Domingo et de sa Monnaie, Toussaint Louverture avait au moins récupéré du matériel, à défaut d'un véritable savoir-faire.





Figure 5 - Le différent «clé» de la ville de Santo Domingo, détail d'un sol «aux balances» millésimé 1793 (a), meuble principal de son blason créé au XVIº siècle (b).

Avec l'introduction du millésime 1801 et de la datation An 8 sur les copies des sols « aux balances » suivants (n° 3), le différent d'atelier fut abandonné, probablement parce qu'il était devenu inutile. Un nouveau différent, ou presque, fut cependant ajouté sur les copies des décimes (n° 4), fabrication à n'en pas douter dominguoise puisqu'on y retrouve, comme sur les premiers sols « aux balances », le même type de motif décoratif de petites fleurs à l'exergue du droit. Le premier différent de la Monnaie de Santo Domingo était un S, initiale de Santo²6. Puis le D de Domingo fut ajouté sous Philippe II²7, prenant même plus de place que le S. Il ne serait donc guère surprenant que, selon cette logique, les révolutionnaires dominguois de Toussaint Louverture adoptèrent finalement le D de Domingo (figure 6). Celui-ci ne doit donc pas être regardé comme une survivance de la lettre de l'atelier monétaire lyonnais.

<sup>24.</sup> MENZEL 2004, p. 159; JAMBU 2021a, p. 92, no 367.

<sup>25.</sup> Fondé en 1535-1536, construit en 1540, autorisé à monnayer en 1541 et actif à partir de 1542.

<sup>26.</sup> MENZEL 2004, p. 141.

<sup>27.</sup> MENZEL 2004, p. 157.





Figure 6 - La lettre d'atelier « D » de Santo Domingo sous Philippe II (a), et sous Toussaint Louverture (b)

Ainsi, chaque série comporterait deux pièces, d'un et de deux sous chacune. Seule, il faut en convenir, la pièce de 2 sols « constitutionnel » (n° 1) est la moins identifiable, d'autant qu'elle représente l'ancien roi dans un régime qui se réclame de la République ; mais n'était-elle pas alors la pièce de 2 sous la plus disponible et donc, de fait, la plus recevable ? La trouvaille d'un exemplaire sur l'île et le nombre élevé d'exemplaires ayant survécu – tous de même coins ou matrices, témoignant ainsi d'une production à grande échelle –, nous permettent de l'ajouter au catalogue.

L'hypothèse de fabrications réalisées à Santo Domingo est renforcée par la suite des événements. Toussaint Louverture décida de faire frapper dans cet atelier, par un décret du 3 janvier 1802 (15 nivôse an X)<sup>28</sup>, une série de petites pièces d'argent à l'effigie de la République française<sup>29</sup>, considérant toujours agir en son nom, bien que Napoléon Bonaparte eût déjà prévu de l'écraser. Il fut défait l'année suivante, en juin 1802, par le corps expéditionnaire envoyé par le Premier Consul. Une garnison française demeura à Santo Domingo, jusqu'à son expulsion en 1809, et la partie espagnole de Saint-Domingue revint dans le giron de l'Espagne. La Monnaie dominguoise se remit alors à frapper des pièces de cuivre au nom, cette fois, de Ferdinand VII, Bourbon légitime pour les colons espagnols.

# En conclusion: tous les «faux sols» et les «sols moches» ne sont pas dominguois...

Ces pièces dont la gravure laisse à désirer, mal frappées ou mal coulées, sont peu esthétiques. Certains numismates ont en conséquence voulu attribuer à Saint-Domingue nombre de falsifications métropolitaines de mauvaise qualité<sup>30</sup>, très nombreuses sous la Révolution. Il faut en réalité en retirer la plupart, notamment tous les moulages stricts de véritables monnaies métropolitaines, particulièrement des pièces de 2 sols « constitutionnelles<sup>31</sup> », car les Dominguois en modifièrent toujours quelques éléments dans leur production (légendes aux lettres inversées, éléments de datation, marque d'atelier, etc.); on peut d'ailleurs proposer que ce devait être une façon, pour le général rebelle mais républicain, de ne pas ajouter à la liste des griefs consulaires celui de faux-monnayeur. On ajoute enfin que l'atelier monétaire n'a jamais été un établissement dont le travail aurait été de qualité. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder les pièces de monnaie produites juste après Toussaint Louverture : les quartos de Ferdinand VII brillent, eux-aussi, par leur imperfection.

- 28. Texte intégral publié dans ZAY 1892, p. 227-228.
- 29. LACOMBE 1958, p. 41; JAMBU 2021a, p. 100-101.
- 30. Par exemple BAZOGE 2019, corrigé par COMPAROT 2000.
- 31. Par exemple 2 sols 1791 A (LECOMPTE 2007, p. 597, no 10a), 2 sols 179X Lyon (ZAY 1904, p. 16; COMPAROT 2000), 2 sols 1792 N (MdA, VSO 30, no 911), etc.

# Bibliographie

- LE FRANC 2019: Ph. THÉRET et al. (dir.), Le franc. Les monnaies, les archives, Paris, Les Chevaulégers, 2019.
- GADOURY 2015: Fr. PASTRONE, Monnaie françaises, 1789-2015, Monaco, 2015.
- BAZOGE 2019 : M. BAZOGE, Les mystérieuses monnaies de Saint-Domingue, *BN*, 192, déc. 2019, p. 42-43.
- COMPAROT 2020 : N. COMPAROT, Monnaies coloniales : n'est pas de Saint-Domingue qui veut, même faux !, BN, 194, février 2020, p. 39.
- DUPLESSY 1999 : J. DUPLESSY, Les monnaies royales françaises de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793), Paris, 1999 (2<sup>nde</sup> éd.), 2 vol.
- JAMBU 2021a : J. JAMBU, Catalogue historique des monnaies américaines de la Bibliothèque nationale de France. Tome 1 : Amérique du Nord. Monnayages coloniaux, monnaies des Antilles, Paris, 2021.
- JAMBU 2021b: J. JAMBU, « Il n'y a point d'endroit dans l'univers où les monnoies aient plus souvent varié ». Monnaies et substituts dans les îles de l'Amérique française (Petites Antilles, v. 1625 v. 1830), mémoire inédit d'HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2021.
- LACOMBE 1956 : R. LACOMBE, Histoire monétaire de Saint-Domingue et de la République d'Haïti, des origines à 1874, Revue d'histoire des colonies, 152, 3°/4° trim. 1956, p. 273-337.
- LECOMPTE 2007: J. LECOMPTE, Monnaies et jetons des colonies françaises, Monaco, 2007 (2<sup>e</sup> éd.).
- MAZARD 1953 : J. MAZARD, Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'union française, 1670-1952, Paris, 1953.
- MENZEL 2004: S. MENZEL, Cobs, Pieces of Eight and Treasure Coins. The Early Spanish-American Mints and their Coinages, 1536-1773, New York, 2004.
- ZAY 1892 et 1904: E. ZAY, Histoire monétaire des colonies françaises d'après les documents officiels, Paris, 1892 (+ Suppl., Paris, 1904).

#### Charles LECONTE\*

# Le trésor de Dechy : un dépôt monétaire inédit de la Première Guerre mondiale

Lors de la réalisation de travaux dans un jardin particulier, un dépôt monétaire fut découvert fortuitement en 2018, dans la petite commune de Dechy, à 4 km au sud-ouest de Douai, dans le département du Nord. L'ensemble était sans contenant apparent et se compose de 84 pièces d'or, d'argent et de bronze millésimées de 1830 à 1912 représentant une somme de 672,30 francs ainsi que de cinq artefacts en argent fin ou plaqué (figure 1). À la suite de cette découverte, le «trésor de Dechy » fut signalé à la DRAC des Hauts-de-France qui a sollicité le Département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF afin d'en réaliser l'expertise¹. Il fut ensuite rendu à ses propriétaires, l'État ayant considéré qu'il ne présentait pas «d'intérêt archéologique majeur »². L'ensemble des monnaies et objets a été numérisé et demeure consultable en ligne sur

- \* Étudiant en histoire, Université de Lille, charles.leconte.etu@univ-lille.fr
- Expertise réalisée par M. Jérôme Jambu, expert en mobilier archéologique et antique près le ministère de la Culture.
- 2. Loi du 7 juillet 2016.

Gallica³ sous l'appellation « trésor de Dechy ». Si la publication de trésors monétaires contemporains est rare, la série des *Trésors monétaires* n'en comportant que 3 sur les 202 qui y ont été publiés⁴, aucun trésor monétaire contemporain comportant des artefacts n'a fait l'objet d'une publication scientifique. Le trésor de Dechy, par sa composition mais également par son contexte et son lieu d'enfouissement, est un témoignage exceptionnel des pratiques monétaires dans les espaces miniers et du monnayage en circulation dans les espaces frontaliers à la veille de la Première Guerre mondiale, qui nécessitait une étude approfondie. Celle-ci a été réalisée dans le cadre d'un Mémoire de recherche de Master 1, dont on livre ici les principales conclusions⁵.

Monnaies							
	20 f	10 f	5 f	2 f	10 cts	Total	
	or	or	argent	argent	bronze	10000	
France	13	9	24	-	3	<b>49</b> (58,3%)	
Belgique	-	-	27	1	-	<b>28</b> (33,3%)	
Italie	2	-	5	-	-	7 (8,3%)	
	15	9	56	1	3	84 (100%)	
Artefacts							
	Cuillère à de	2					
France	Cuillère à ca	2					
	Médaille et d	1					

Figure 1 - Inventaire sommaire du trésor de Dechy.

# Les monnaies du dépôt

Ce trésor se compose de 84 pièces de monnaie produites dans quatre États ainsi que de cinq objets. Les pièces françaises, les plus nombreuses avec 49 exemplaires, sont de nature diverse et offrent un échantillon du monnayage du second XIXe siècle. S'y côtoient 13 pièces à l'effigie de Louis-Philippe Ier (1830-1848), dont la pièce la plus ancienne du dépôt (inv. 22), frappée en 1830 à Paris (A); une pièce de 10 francs or de la IIe République figurant la Cérès de Louis Merley; 14 pièces d'or, d'argent et de bronze du Second Empire et 21 pièces frappées sous la IIIe République, dont la pièce de 20 francs or dite « au coq » frappée en 1912 (inv. 12) qui offre le terminus post quem du dépôt (figure 2). L'absence de pièces françaises antérieures à 1830 résulte de la rareté relative de ces pièces dans la circulation monétaire du début du XXe siècle, ces pièces ayant été massivement refondues, tant par de petits spéculateurs lorsque l'argent faisait prime que par l'État pour la frappe de nouvelles monnaies divisionnaires, notamment au type dit « semeuse » de Roty<sup>6</sup>. Aux 49 pièces françaises, il faut ajouter 35 pièces provenant de pays voisins. Ces pièces sont principalement belges,

- 3. Disponible sur: https://gallica.bnf.fr/accueil/fr.
- 4. AMANDRY 1996; 2007; 2012.
- Leconte 2020.
- 6. Petit 1970, p. 99; Théret et al. 2019, p. 325.

avec 27 pièces de 5 francs (figure 3) et une pièce de 2 francs portant les effigies de Léopold II (1865-1909). Les autres monnaies étrangères sont italiennes et sardes avec 2 pièces de 20 lires en or et 5 pièces de 5 lires en argent et ont été frappées entre 1840 et 1881. L'ensemble des pièces de ce dépôt présente une usure due à une circulation prolongée, parfois pendant plus de 80 ans pour les plus anciennes, chacune des dénominations présentant un frai réduit à mesure que l'on se rapproche du terminus post quem. On observe ainsi que 10 des 13 pièces de 5 francs à l'effigie de Louis-Philippe Ier ont un poids inférieur à la tolérance accordée pour le frai (24,68 g, pour un poids théorique de 25 g), quand une seule des 8 pièces de la même dénomination frappée sous la IIIe République est sous ce seuil. Il en va de même pour les pièces de 10 francs or qui, lorsqu'elles ont été frappées avant 1868, sont toutes passées sous la tolérance (6 des 9 exemplaires). Enfin, même dans le cas de la pièce la plus récente de cet ensemble – la pièce de 20 francs or frappée en 1912– on observe quelques rayures et une légère usure sur les reliefs les plus hauts, induisant que la pièce a circulé avant d'être prélevée dans la circulation courante.



Figure 2 - 20 francs or «coq», terminus post quem (© Gallica, BnF, Paris, inv. 12; × 1,5).



Figure 3 - 5 francs belge 1873 ( $^{\circ}$  Gallica, BnF, Paris, inv. 67;  $\times$  1,5).

# Cinq artefacts uniques dans un dépôt de l'époque contemporaine

Les cinq objets constituent un élément sans précédent dans la composition d'un dépôt du début du XXe siècle. En effet, si les dépôts mêlant monnaies et artefacts sont déjà rares à l'époque moderne<sup>7</sup>, tout porte à croire que le trésor de Dechy constitue une première pour l'époque contemporaine. Ce sont ainsi deux cuillères à café en argent (inv. 86 et 87), deux cuillères à dessert en alfénide (inv. 84 et 85), ainsi qu'une chaine en cuivre sur laquelle est attachée une médaille en argent (inv. 88) qui ont été cachées avec les 84 pièces. Les deux cuillères à café en argent portent deux poinçons ainsi qu'un monogramme et semblent être issues du même service (figure 4a). Le premier poinçon figurant Minerve ainsi que le chiffre 1 attestant d'une teneur en argent de 950 %. Le second, en forme de losange dans lequel s'inscrit un casque à la romaine et les initiales «EL» ainsi qu'un fleuron, est celui de l'orfèvre qui n'a pas encore été identifié à ce jour. Enfin, les initiales «M.H» sont gravées sur le bas du manche, probablement le monogramme du propriétaire de ces couverts. Si rien ne permet de dater précisément ces deux artefacts, l'adoption du poinçon Minerve en 1838 induit une fabrication postérieure à cette date, et selon toutes vraisemblances, entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle. Les cuillères à dessert, qui ne sont pas en métaux précieux, portent un poincon « Alfénide » du nom du métal blanc imitant l'argent employé pour leur fabrication ainsi qu'un poincon rectangulaire figurant un bouc et le nombre «18», indiquant que 18 g d'argent fin ont été employés pour le plaquage d'un service de 12 cuillères. Enfin, le dernier objet se présente comme une chaîne à laquelle est attachée une médaille. La chaine, mesurant 265 mm est en cuivre et les initiales « Y. & S. » figurent sur le fermoir. La médaille, en argent et d'un diamètre de 22 mm, est l'œuvre du graveur et sculpteur Frédéric de Vernon (1858-1912) (figure 4b). Sur l'avers figure le buste à gauche d'une femme portant une cuirasse, un casque ailé et des tresses ainsi que la mention «Gallia» à droite. Cette représentation est tout à fait typique de la III<sup>e</sup> République, pour personnifier la Patrie sous les traits d'une guerrière portant des éléments issus de la représentation commune des Gaulois tels qu'on les retrouve, notamment, dans les manuels scolaires d'Ernest Lavisse (1842-1922)<sup>8</sup> à une époque où la construction du roman national est à l'œuvre. Sur le revers figure un paysage composé d'un dolmen dans une forêt, d'un coucher de soleil et d'un étendard français et, dans le champ, l'inscription « EXIIT AD COELVM RAMIS FELICIBVS ARBOS » (l'arbre s'élève et se déploie) provenant du deuxième livre des Géorgiques de Virgile (37-30 av. notre ère). Si rien ne permet de dater précisément cette médaille, d'autres exemplaires en or ou en laiton et d'un diamètre différent ont été frappés à la toute fin du XIXe siècle9. Cette médaille permet également d'avancer l'hypothèse que son propriétaire pouvait avoir des sentiments patriotiques voir nationalistes.

- 7. JAMBU 2019, p. 37.
- 8. LAVISSE 1912.
- Notons entre autres, un exemplaire en or produit en 1897 conservé au British Museum (numéro d'enregistrement 1978,1002.738); un exemplaire uniface en laiton conservé au musée d'Orsay (inv. MEDOR 1645).





Figure 4 - a. Cuillère en argent (inv. 86) ; b. Chaine et médaille (inv. 88) (© Gallica, BnF, Paris).

# Une importante présence de monnaies étrangères, conséquence de l'Union Monétaire Latine et de la proximité avec la Belgique

La présence de monnaies étrangères dans ce dépôt, bien qu'importante, n'a rien d'étonnant. En effet, la France ainsi que la Belgique, l'Italie et la Suisse avaient ratifié le 23 décembre 1865 une convention monétaire établissant ce que l'on a appelé a fortiori l'Union Monétaire Latine (UML)10. La ratification de cette convention établissait des règles de monnayage communes entre les pays signataires en ce qui concerne le titre, le poids, et le module des pièces à partir des caractéristiques du «franc germinal » que ces pays avaient adopté plus tôt au cours du siècle. C'est ainsi que quelques trésors du second xixe siècle et du début du xxe siècle comportent aussi des monnaies étrangères. Le «trésor d'Yvetot» (Seine-Maritime), dont la cache est rattachée à la guerre franco-prussienne de 1870-1871 se compose ainsi de 54 monnaies d'or, dont une belge et deux italiennes<sup>11</sup>. Le trésor dit « du canton de Monclar » (Lot-et-Garonne), quant à lui, se compose de 100 pièces de 20 francs en or dont 16 étrangères en provenance de Belgique, d'Italie, de Hongrie, de Grèce et de Serbie<sup>12</sup>. Le trésor de Dechy offre cependant une concentration de pièces étrangères plus importante - probablement la plus forte proportion connue à ce jour pour un trésor de cette époque - s'élevant à plus de 40 % pour l'ensemble du dépôt et dépassant 50 % pour les seules pièces d'argent. Cette grande proportion de pièces étrangères et notamment belges est à relier à la proximité immédiate de la frontière belge qui se situait à moins de 25 km à vol d'oiseau de la ville de Dechy. Au-delà de ce dépôt, c'est l'ensemble de la masse monétaire métallique du département du Nord qui se trouvait modifiée par la proximité avec la frontière belge. Ainsi, d'après une enquête monétaire visant à échantillonner les espèces en circulation sur le territoire menée par Alfred de Foville pour le compte du ministère des Finances en 1909, les départements frontaliers offraient une quantité de monnaies étrangères en circulation bien plus importante qu'à l'intérieur des terres. Si en 1909, à l'échelle nationale, 23 % des pièces de 5 francs étaient étrangères, dans le département du Nord, elles l'étaient à 35,03 %, principalement belges, et en Haute-Savoie, le long de la frontière italienne, cette proportion s'établissait à 37,85 % avec une forte concentration de pièces issues de l'Italie voisine<sup>13</sup>. Le trésor de Dechy offre ainsi un témoignage du brassage des monnaies entre les pays membres de l'UML, tout en mettant la lumière sur les spécificités de la circulation monétaire dans un département frontalier avec une forte concentration de pièces étrangères.

# Un lieu de découverte atypique au cœur du bassin minier du Nord

Le XIXe siècle correspond à une forte croissance de l'extraction minière dans le bassin du Nord-Pas-de-Calais. En 1863, la Compagnie des mines d'Aniche ouvrit une première fosse dans la commune de Dechy, puis une seconde en 1902<sup>14</sup>. L'activité minière représentait alors une part importante de l'activité économique de la commune

- 10. GILLARD 2017, p. 49.
- 11. MOESGAARD 2007, p. 322.
- 12. DESROUSSEAUX 2014a.
- 13. SAEF, 65RAP/MAG, Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire, rapport au ministre des Finances, 1910, p. 37.
- 14. GILLET 1973, p. 29.

puisqu'en 1906, ce sont 47 % des actifs de la ville qui y travaillaient, soit 542 personnes sur une population totale de 2 966 habitants<sup>15</sup>. Ces populations de mineurs vivaient au nord de la ville, autour de la concession minière. Si les métiers de la mine sont multiples, les employés des fosses de Dechy exerçaient, pour 537 d'entre eux, des postes à risques et peu rémunérés tels que mineur de fonds, piqueur, ou trieuse pour les femmes. Le salaire moyen à ces postes était, en 1911, de 5,58 francs par jour en moyenne pour 8 heures de travail quotidien, 6 jours sur 7<sup>16</sup>. Le trésor de Dechy, avec ses 672,30 francs représente alors près de 20 semaines de travail pour un ouvrier mineur. Si, pour des raisons de confidentialité nous ne pouvons révéler la situation précise du trésor de Dechy dans la ville, il est nécessaire de préciser que ce trésor fut découvert dans un quartier bourgeois abritant une faible population de mineurs et éloignée des fosses. De ce fait, par le lieu de découverte et par la somme que représente ce dépôt, il est tout à fait probable qu'il ait appartenu à une personne ne travaillant pas à la mine et d'une catégorie socio-professionnelle plus aisée que les mineurs. Une perte à relier avec le déclenchement de la Première Guerre mondiale. Le terminus post quem de 1912 tend à relier la perte de cet ensemble au déclenchement de la Première Guerre mondiale. En effet, si d'autres trésors de la Première Guerre mondiale sont connus comme ceux de Villiers-sur-Marne<sup>17</sup> (Seine-et-Marne, 1914) ou celui du Hasard (Gironde, 1914)<sup>18</sup>, aucun d'entre eux ne se situait dans une zone ayant connu directement les combats. La ville de Dechy fut, dès le 1er octobre 1914, occupée par les troupes allemandes, soit deux mois après la déclaration de guerre. Les rumeurs d'exactions commises en Belgique contre les populations civiles avaient précédé l'avancée des troupes et le souvenir de la précédente occupation en 1870 avait provoqué l'exil des populations civiles<sup>19</sup>. C'est dans ce cadre que l'on peut envisager la cache puis la perte de cet ensemble. La présence simultanée d'une importante somme d'argent et d'objets dont certains portent des monogrammes leur conférant une valeur affective tend à accréditer la thèse d'un désir de préserver l'ensemble de la destruction ou du pillage. La disparition de son propriétaire, peut-être durant la guerre, en provoqua la perte et sa résurgence tout juste un siècle après la fin de la Première Guerre mondiale, en 2018.

# Bibliographie

AMANDRY 1996: M. AMANDRY, Trésors monétaires XV, BnF, 1996. AMANDRY 2007: M. AMANDRY, Trésors monétaires XXII, BnF, 2007. AMANDRY 2012: M. AMANDRY, Trésors monétaires XXV, BnF, 2012.

Desrousseaux nd : St. Desrousseaux, Les trésors numismatiques : trésor de Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne) -1914 (https://www.cgb.fr/tresor-de-villiers-sur-marne-val-de-marne-1914,17,fiche\_tresor.html; consulté le 8/10/2021).

Desrousseaux 2014a: St. Desrousseaux, Les trésors numismatiques: trésor du canton de Monclar (Lot-et-Garonne) -1905, 2014 (https://www.cgb.fr/tresor-du-canton-de-monclar-lot-et-garonne-1905,18,fiche\_tresor.html; consulté le 8/10/2021).

- 15. ADN, M474/168, Dénombrement de Dechy, 1906.
- 16. Bulletin de la statistique générale de France, 1913, p. 359.
- 17. DESROUSSEAUX nd.
- 18. Desrousseaux 2014b.
- 19. Le département du Nord a ainsi perdu 40 % de sa population durant le conflit, dont une partie due à l'exil des populations civiles.

DESROUSSEAUX 2014b : St. DESROUSSEAUX, Les trésors numismatiques : trésor du Hasard (Gironde) - 1914 [en ligne], 2014 (https://www.cgb.fr/tresor-du-hasard-gironde-1914, 19,fiche tresor.html; consulté le 8/10/2021).

GILLARD 2017 : L. GILLARD, L'Union latine, une expérience de souveraineté monétaire partagée, 1865-1926, Paris, Classique Garnier, 2017.

GILLET 1973 : M. GILLET, Les charbonnages du Nord de la France au XIXº siècle, Paris / La Haye, Mouton, 1973.

JAMBU 2019: J. JAMBU, Trésors monétaires XXVIII, Paris, BnF Éditions, 2019.

LAVISSE 1912: E. LAVISSE, Histoire de France: Cours moyen, Paris, Armand Colin, 1912.

LECONTE 2020 : Ch. LECONTE, La circulation monétaire dans le département du Nord à la veille de la Première Guerre mondiale. Un témoignage, le « trésor de Dechy », Mémoire de Master, sous la direction de J. Jambu, Université de Lille, 2020.

MOESGAARD 2007 : J.Chr. MOESGAARD, *Trésor monétaire XXII*, Paris, BnF Édition, 2007, p. 321-324. Petit 1970 : H. Petit, Les refontes spéculatives de monnaies au XIX° siècle, RN, 12, 1970, p. 83-101.

Théret et al. 2019 : Ph. Théret et al. (dir.), Le franc. Les monnaies, les archives, Paris, Les Chevau-légers, 2019.

# **CORRESPONDANCE**

Christophe ADAM\*, Paul-Étienne KAUFFMANN\*\*
Un triens inédit de Riom au nom de Framelenus<sup>1</sup>

Il a récemment été publié sur un forum un triens mérovingien en or qui aurait été découvert dans la Gironde<sup>2</sup>. Cette monnaie a un diamètre de 13 mm et pèse 1,25 g. Elle présente à l'avers la légende fragmentaire X ...AMELENVS MO (S couché) autour d'un personnage tourné à gauche tenant une crosse de la main droite et une sorte de croissant de la main gauche (peut-être une simplification de la représentation d'une couronne de laurier généralement tenue par une victoire). Quant au revers, la légende est distinctement lisible RIOMO VICO autour d'un buste diadémé à droite (figure 1).





Figure 1 - Collection privée (x 2).

- \* lesmonnaieschampenoises@free.fr
- \*\* pauletiennekauffmann@gmail.com
- 1. Les auteurs remercient Patrick Manteaux pour son aide dans la rédaction de cette publication.
- 2. https://numismaticom2.forumactif.org/t1582-triens-de-riom-ou-ruan#12165.

Les premières recherches ont bien évidemment été réalisées autour du lieu d'émission de cette monnaie. Le toponyme RIOMO est identifié par Maurice Prou comme étant la commune de Ruan-sur-Egvonne (Loir-et-Cher) avec plusieurs triens répertoriés notamment certains au nom du monétaire Arivaldus (Prou 579, figure 2; (Prou 580, figure 3).









Figure 2 - Bnf Prou 579 (1,15 g; × 2).

Figure 3 - Bnf Prou 580 (1,13 g; × 2).

Les recherches se sont ensuite orientées vers l'identification du nom du monétaire et parmi tous ceux déjà répertoriés, il n'en est ressorti qu'une seule possibilité: Framelenus. Les pattes des lettres manquantes étant encore visibles, celles-ci coïncident parfaitement. Ce nom n'est connu que pour un seul atelier monétaire: Brioude (Haute-Loire) (Prou 1789, 1789b, 1789c, figures 4-6) et sa basilique Saint-Julien (Prou 1794, figure 7).



Figure 4 – Bnf Prou 1789 (1,12 q ; × 2).



Figure 5 – Bnf Prou 1789b (1,23 g; × 2).





Figure 6 – Bnf Prou 1789c (1,14 g; × 2).



Figure 7 – Bnf Prou 1794 (1,18 g ; × 2).

À l'examen des émissions mérovingiennes de Brioude, il apparaît très clairement que la monnaie publiée aujourd'hui présente des similitudes de style avec les triens frappés dans les années 600-620 au nom d'Audiricus représentant un personnage tourné à dr. (de style typique de la région auvergnate) tenant lui aussi une crosse de la main droite et un croissant de la main g. (Prou 1784, figure 8; Prou 1784a, figure 9). Par analogie, une datation des années 600-620 parait convenable pour ce nouveau triens.





Figure 8 – Bnf Prou 1784  $(1,31 \text{ g ; } \times 2).$ 





Figure 9 – Bnf Prou 1784a (1,27 q; × 2).

Ce rapprochement de style et le nom du monétaire amènent à s'interroger sur l'identification de ce vicus, la commune de Ruan-sur-Egvonne étant située à plus de 400 km de Brioude. Il est bien plus raisonnable de penser que cet exemplaire au nom de Framelenus a été frappé à Riom (Puy-de-Dôme), commune située à moins de 100 km au nord de Brioude même si un triens portant la légende RICOMAGO VICO (Belfort 3794) lui est déjà attribué. Les recherches toponymiques concernant Riom ne sont pas nombreuses, la forme Ricomagensi vico semble attestée au VIº siècle confirmant l'attribution faite par de Belfort ; est également relevé en 1169 Riomensis villae³. Néanmoins, ce toponyme figure dans plusieurs documents d'archives comme un inventaire des munitions du donjon de Riom (turri de Riomo) rédigé en 1213 audit Riom (actum apud Riomum) par Guy de Dampierre⁴, un legs à l'Église de Riom (item lego Eclesiis...de Riomo) en 1270 dans le testament de Bernard VII de la Tour⁵ ou encore un legs à l'Église Notre-Dame-du-Marthuret de Riom (item lego aedificio Ecclesiae beatae

- 3. Negre 1990, p. 192, no 3012.
- 4. BALUZE 1708, p. 81.
- 5. BALUZE 1708, p. 515.

Mariae virginis del Martoret de Riomo) en 1296 dans le testament de Robert III, comte de Clermont<sup>6</sup>. Il existe également une famille au patronyme « de Riom » dans l'entourage des comtes d'Auvergne<sup>7</sup>. Ainsi, en 1222, parmi les témoins présents lorsque Guillaume I<sup>er</sup>, comte d'Auvergne fait don d'une terre au monastère de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie, figure un certain *Guillelmo de Riomo*<sup>8</sup> ou encore en 1279, lors d'une transaction conclue entre Robert VI, comte d'Auvergne et Jean de Montgascon, chanoine de Clermont, est présent *Bernardo de Riomo*<sup>9</sup>. RIOMO VICO pourrait donc résulter de la contraction de RIEOM<del>AG</del>O VICO comme RIOMO sera réduit à RIOM des siècles plus tard.

# **Bibliographie**

Baluze 1708 : E. Baluze, Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, Tome 2, Paris, 1708. Bouillet 1851 : J.-B. Bouillet, Nobiliaire d'Auvergne, Tome V, Clermont-Ferrand, 1851. DE BELFORT 1892-1894 : A. DE BELFORT, Description générale des monnaies mérovingiennes, Paris, 1892-1894.

DEPEYROT 1998 : G. DEPEYROT, Le numéraire mérovingien, l'âge de l'or. Les ateliers centraux, Tome III, Paris, 1998.

NEGRE 1990 : E. NEGRE, Toponymie générale de la France, Volume 1, Genève, 1990.

PROU 1892: M. PROU, Les monnaies mérovingiennes, Paris, 1892.

<sup>6.</sup> BALUZE 1708, p. 303.

<sup>7.</sup> BOUILLET 1851, p. 297-303.

<sup>8.</sup> BALUZE 1708, p. 258.

<sup>9.</sup> BALUZE 1708, p. 130.

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 NOVEMBRE 2021

Présidence : M<sup>me</sup> Sylvia Nieto-Pelletier, présidente de la SFN.

Membres présents (\* visioconférence): M<sup>mes</sup> et MM. P. Baubeau, M. Bompaire, L. Calmels\*, Chr. Charlet, G. Collin\*, J. Dharmadhikari\*, A. Draux\*, J. Françoise\*, Ph. Ganne\*, J.-P. Garnier, V. Herail, P.-O. Hochard, J. Jambu, M.-L. Lebrazidec, Ch. Leconte, Fr. Mayeras\*, M. Meguelati\*, C. Morrisson\*, M. Muszynski\*, S. Nieto-Pelletier, R. Prot, A. Ronde, L. Schmitt, J. Vescovi\*, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan\*.

Invités: M<sup>me</sup> et M. L. Foulquier, D. Wigg-Wolk

Excusés :  $M^{me}$  et MM. M. Amandry, A. Clairand, G. Gautier, C. Grandjean, A. Hostein, A. Suspène.

La présidente ouvre la séance en signalant que, pour la première fois, les membres peuvent assister à la séance soit en présentiel soit en distanciel, et remercie M. Pierre-Olivier Hochard pour cette réussite technique. Elle précise par ailleurs que, à l'avenir, la SFN va essayer de tenir toutes ses séances ordinaires en format hybride, afin de permettre à celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer d'y assister.

#### **BSFN**

Le procès-verbal de la séance de septembre 2021 (76-7) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

#### Élection

La candidature de M. Laurent Bernard, présentée lors de la séance d'octobre, est soumise au vote de l'assemblée. M. Bernard est élu membre correspondant à l'unanimité.

#### Candidatures

Dix nouvelles candidatures sont présentées à l'assemblée :

- M. Nicolas Asplanato-Assalit, de Franconville (Val-d'Oise), parrainé par MM. Antony Hostein et Kévin Charrier ;
- M. Emmanuel Bauchard, de Paris (Seine), parrainé par MM. Antony Hostein et Philippe Charnotet ;
- M. Xavier Bourbon, d'Antony (Hauts-de-Seine), parrainé par MM. Arnaud Clairand et Laurent Schmitt :
- M. Eduard Kocharov, de Cesson (Seine-et-Marne), parrainé par M<sup>me</sup> Sylvia Nieto-Pelletier et M. Antony Hostein ;
- M. Hugo Pérette, de Méaulte (Somme), parrainé par M. Antony Hostein et  $\mathbf{M}^{\mathrm{me}}$  Sylvia Nieto-Pelletier ;

- M. Andréas Quertier, de Maurecourt (Yvelines), parrainé par M<sup>me</sup> Sylvia Nieto-Pelletier et M. Antony Hostein;
- M. Aurélien Ros, de Blagnac (Haute-Garonne), parrainé par  $\mathbf{M}^{\mathrm{me}}$  Marie-Laure Le Brazidec et M. Antony Hostein ;
- M. Philippe Théret, de Tours (Indre-et-Loire), parrainé par MM. Arnaud Clairand et Laurent Schmitt ;
- M. Erwan Vasse, de Montmorency (Val-d'Oise), parrainé par  $M^{me}$  Sylvia Nieto-Pelletier et M. Antony Hostein ;
- M. Christian Zamboni, de Dombasle-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle), parrainé par MM. Christian Charlet et François Renard.

#### Annonces

La présidente cède la parole à M. Pierre-Olivier Hochard, secrétaire de rédaction du BSFN, qui annonce que le nº 76-8 (octobre 2021), consacré aux Journées numismatiques de Metz, est en cours de finalisation. Il rappelle que le respect des « instructions aux auteurs » est plus qu'indispensable afin de faciliter le travail de mise en page de chaque numéro, et qu'il appartient à chaque auteur d'être attentif au soin apporté au fichier qu'il fournit.

La présidente rappelle que la prochaine séance de la SFN, qui se tiendra le samedi 4 décembre prochain, sera une journée complète qui se déroulera exceptionnellement à l'Orangerie du Musée Carnavalet. Organisée par MM. Antony Hostein et Philippe Charnotet, cette journée thématique (9h30-12h puis 14h-16h) sera l'occasion de mettre en valeur les collections numismatiques de ce musée. La présidente signale qu'une inscription préalable est obligatoire (avant le 28 novembre) auprès du secrétariat de la SFN (contact: sfnum@hotmail.fr ou franck.wojan@orange.fr), car la capacité de la salle est limitée à 75 personnes. Il sera en outre possible de visiter le Musée Carnavalet soit pendant la pause déjeuner soit après la séance de l'après-midi: dans les deux cas, il est obligatoire de réserver sa visite en prenant un billet horodaté (gratuit). Le programme des communications sera mis en ligne dans les prochains jours sur le site Internet de la SFN.

La séance du 2 avril sera une journée réservée aux jeunes chercheurs en numismatique. L'appel à communications a été lancé et sera clos le 17 décembre prochain.

La présidente a le plaisir d'annoncer que M. Jérôme Jambu soutiendra son HDR le vendredi 3 décembre prochain, à 14h, salle 1 du Centre Panthéon (12 place du Panthéon, Paris). M. Jambu précise que son dossier d'habilitation comporte trois volumes et qu'il est intitulé « La numismatique dans l'écriture de l'histoire atlantique (xve-xixe s.) ».

M. Jambu présente son dernier ouvrage, qu'il fait ensuite circuler parmi l'assemblée : Catalogue des monnaies américaines, 1, Amérique du Nord, monnayages coloniaux, monnaies des Antilles, Paris, BNF éditions, 2021.

La présidente indique également que le département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF fermera ses portes au public à partir du 15 novembre prochain en raison du déménagement de ses locaux. Cette fermeture sera effective au moins jusqu'au printemps 2022, voire l'automne 2022.

Enfin, la présidente rappelle que la SFN offre deux bourses d'étude d'un montant de 600 € chacun pour deux jeunes chercheurs en numismatique qui souhaitent participer au prochain Congrès international de Numismatique, qui se déroulera en Pologne. Nos jeunes chercheurs sont invités à consulter le site Internet de la SFN pour avoir davantage de détails dans les prochains jours.

#### Communications

M<sup>me</sup> Marie-Laure Le Brazidec, MM. Christian Charlet, Jérôme Jambu et Charles Leconte présentent tour à tour leur communication. À l'issue de celles-ci, la présidente remercie les orateurs et l'assemblée, et donne rendez-vous pour la prochaine séance ordinaire prévue le 4 décembre prochain.



TARIFS POUR 2021 (en euros)	Cotisation annuelle*	Abonnement au BSFN	Total	
Droit de première inscription (s'ajoute le cas échéant au montant total)				
Membre correspondant (France)**	28	28	56	
Membre correspondant (étranger)	20	37	65	
Membre titulaire**		28	65	
Institutionnels et membres assimilés (France)	37	28	65	
Institutionnels et membres assimilés (étranger)		37	74	
Étudiants***	2	28	30	
Non membres de la SFN / Abonnés (France)	Pas de <i>RN</i>	40	40	
Non membres de la SFN / Abonnés (étranger)	ras de xiv	45	45	
Prix au numéro du BSFN	Hors frais de port		5	
	Hors frais de port			
Prix au numéro de la Revue numismatique	Demander au Secrétaire général si le numéro			
	demandé est encore disponible			

<sup>\*</sup> Comprend l'abonnement annuel à la Revue numismatique

Compte bancaire BRED Paris Bourse Code BIC BRED FRPPXXX

N° IBAN FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

# BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique

10 numéros par an — ISSN 0037-9344

N° de Commission paritaire de Presse: 0525 G 84906

#### Société Française de Numismatique

Reconnue d'utilité publique

Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris

http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Sylvia NIETO-PELLETIER Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD

(pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER

Imprimerie Corlet



<sup>\*\*</sup> Déductible de l'impôt des personnes physiques des résidents français

<sup>\*\*\*</sup> De moins de 28 ans et sur justificatif